



QUARTIER REPUBLIQUE

Contrat de ville de Guénange sur le territoire de la communauté de communes de l'Arc Mosellan.

Engagements de la ville auprès des services de l'Etat 2015 – 2020

« Accompagner la réhabilitation des bâtiments réalisée par le bailleur, par une résidentialisation et une requalification urbaine... »



1962



1992



2019

EDITO

L'année 2015 marque le point de départ de la nouvelle politique contractuelle de la ville avec le remplacement des anciens contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) par les contrats de Ville dont la réalisation s'étendra sur la période 2015-2020.

Souhaitant tirer les enseignements de l'exécution de la précédente génération, dans le but de renforcer leur efficacité au service de la population, les contrats de ville reposent sur 3 piliers :

- le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- la cohésion sociale ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Leur mise en œuvre est sous-tendue par 4 priorités :

- une mobilisation accrue des acteurs sous l'animation d'une entité unique à l'échelle intercommunale ou d'une agglomération ;
- un ciblage des opérations pour éviter la dispersion ;
- une implication et une appropriation des citoyens à travers la création des conseils citoyens ;
- une meilleure articulation des financements rendant possible une mobilisation financière d'envergure et rapide sur une opération identifiée comme essentielle.

La signature, aujourd'hui, de ce contrat de nouvelle génération en Moselle traduit la volonté de l'Etat de toujours agir pour une meilleure cohésion sociale dans les territoires.

L'Etat prendra toute sa part dans l'accomplissement des obligations qui lui sont assignées et, au-delà, entend jouer un rôle de fédérateur et de force d'entraînement dans la réalisation effective des mesures y figurant.

Nacer MEDDAH
Préfet de la Région Lorraine
Préfet de la Moselle

Sommaire

Les signataires	page 7
Cadre réglementaire	
La méthodologie suivie pour l'élaboration du contrat de ville	

I - Présentation générale page 11

I.1	La communauté de communes de l'Arc Mosellan
I.2	La commune de Guénange
I.3	Le Quartier République
I.4	L'articulation avec les dispositifs existants et les documents stratégiques

II - Organisation page 23

II.1	Modalités de pilotage
II.2	La participation des habitants

III - Le diagnostic participatif établi par pilier page 28

III.1	Pilier : Développement de l'activité économique et de l'emploi
III.2	Pilier : Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain
III.3	Pilier : Cohésion sociale
III.4	Les équipements du quartier vécu
III.5	Les contraintes du territoire à proximité du quartier

IV – Les objectifs opérationnels par pilier et les financements page 38

IV- 1	Objectifs opérationnels : Pilier Développement de l'activité économique et de l'emploi
IV- 2	Objectifs opérationnels : Pilier Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain
IV- 3	Objectifs opérationnels : Pilier Cohésion sociale
IV- 4	Les financements habituels des signataires

V Les engagements des partenaires page 41

ANNEXES :

- Annexe 1** Avant-Projet de Renouveau Urbain Etude Ingénieurs et Paysages/SEBA
Annexe 1 bis Note sur le projet de la ville
- Annexe 2** La Réhabilitation du quartier par le bailleur Batigère
- Annexe 3** Les rencontres avec les habitants, vers un conseil citoyen
La réunion citoyenne
- Annexe 4** Indicateurs Ecole du Bois
Le PEDT relatif aux nouveaux rythmes scolaires
- Annexe 5** Articles de presse
- Annexe 6** Les axes de travail du projet social avec la CAF de la Moselle
- Annexe 7** Le sentiment d'insécurité, note des services de police municipale
- Annexe 8** L'action de Soliseniors
- Annexe 9** L'action de réussite éducative (APSG et Centre Social)

Les signataires :

L'Etat

Représenté par Monsieur Nacer MEDDAH, Préfet de Lorraine, Préfet de Moselle

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan,

Représentée par Monsieur Pierre HEINE, président

La Commune de Guénange

Représentée par Monsieur Jean-Pierre LA VAULLEE, Maire de la Ville de Guénange et vice-président de la CCAM

La Région Lorraine, gestionnaire des Fonds Européen,

Représentée par Monsieur Jean Pierre MASSERET, président

Le Conseil Départemental de la Moselle,

Représenté par Monsieur Patrick WEITEN, président

Le DASEN,

Représenté par Monsieur Antoine CHALEIX, directeur académique DSDEN de Moselle, pour le recteur et par délégation

La Caisse d'Allocation familiale de la Moselle,

Représentée par son Directeur, Monsieur PONTE

Le Pôle Emploi de Thionville,

Représenté par sa Directrice, Madame GAMBINO

La Caisse des dépôts,

Représentée par M. Julien Taris, Directeur Régional

La société Batigère Sarel,

Représentée par Monsieur Michel CIESLA, directeur adjoint

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle,

Représentée par

L'Agence Régionale de Santé (ARS),

Représentée par M Claude d'Harcourt, Directeur Général

La DRAC de Lorraine, représentée par

La DDT, représentée par

Convient de signer le présent Contrat de ville de Guénange pour la période 2015-2020, qui détermine la stratégie arrêtée en commun pour le développement social et urbain du quartier « République », le mode de pilotage du projet, et qui précise les enjeux et les orientations dans lesquels chacun des signataires souhaite s'engager.

Les contrats de ville de nouvelle génération qui succèdent, à compter de 2015, aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale, constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée. L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel, dont les principes structurants sont les suivants :

- **un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,**
- **un contrat piloté à la double échelle intercommunale et communale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,**
- **un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,**
- **un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.**

Le cadre réglementaire

Le quartier République à Guénange ne relevait pas ces dernières années de l'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU), c'est un quartier de « moindre importance », dont les actions à mener visaient plus la population que le bâti. Dans le cadre de la cohésion sociale et l'égalité des chances, Guénange a donc été concernée par un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, dont l'objet s'articulait autour de la réussite éducative, ainsi que la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Désormais, c'est le revenu médian qui est le critère fondamental pour qu'un quartier soit éligible à la politique de la ville. Le quartier République a été identifié comme relevant de la nouvelle politique de la ville, mise en place par les services de l'Etat, au vu de l'analyse de ce revenu médian.

Le contrat de ville de Guénange, sur le territoire de l'Arc Mosellan, pour la période 2015-2020 visera à mobiliser les partenaires signataires en ré-interpellant les politiques publiques et les moyens d'action, afin de réduire les écarts de développement et améliorer les conditions de vie des habitants du quartier « République ».

La loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Publiée au Journal officiel du 22 février 2014, cette loi redéfinit le cadre de la politique de la ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Loi définit un cadre renouvelé d'ambitions pour la politique de la ville, avec :

- le resserrement de la géographie prioritaire à partir de l'identification de quartiers prioritaires sur la base d'un critère unique : le revenu fiscal médian,
- l'engagement de la nouvelle génération de contrats de ville dès 2015, adossés à un projet de développement social et urbain d'un quartier,
- la mobilisation des politiques de droit commun,
- le rôle renforcé des intercommunalités qui seront signataires des futurs contrats de ville,
- le renforcement des mécanismes de solidarité financière entre communes,
- l'inscription dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques.

La méthodologie suivie pour l'élaboration du contrat de ville

Ce quartier est le seul quartier populaire au sein de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, c'est pourquoi, la CCAM a décidé de ne pas prendre la compétence « politique ville », mais sera co-signataire des documents. Son équipe dirigeante suivra attentivement les actions qui seront menées. En outre, elle a délégué sa maîtrise d'ouvrage sur les travaux, dont elle a compétence et, relatifs au programme de renouvellement urbain.

Pour mener à bien ce nouveau projet de contrat de ville, la municipalité a procédé à une série de réunions de concertation avec les acteurs locaux et la population. Les premières ont permis de faire le point sur les projets du bailleur à Guénange et l'évolution des bâtiments ces dernières années. Les rencontres suivantes ont eu pour objectif d'identifier les besoins pour proposer une programmation urbaine nouvelle et une série d'actions prioritaires dans le cadre des piliers du CGET.

Ces actions, dans le cadre des priorités et des enjeux pour demain, sont évoquées par les élus. Enfin, ces choix politiques sont accompagnés de financements raisonnés, permettant de finaliser les opérations. Ce document vise donc à présenter les actions que la ville souhaite pérenniser, au profit de l'amélioration de la vie des habitants du quartier République. Il fait l'état de l'existant, présente la réhabilitation des immeubles et évoque les enjeux pour les années à venir, en matière urbaine, de la cohésion sociale et d'emploi, compte tenu de la réflexion locale engagée depuis plusieurs années...

La phase 1 a consisté à établir un dialogue contradictoire avec le bailleur principal du quartier République, rendu possible grâce à une étude utopique sur l'avenir possible de ce quartier. L'observation avait concerné l'ensemble du cadre bâti, les voiries, les stationnements, les commerces, la place publique, les aires des jeux, les espaces verts, les transports... A partir des échanges sont nées les premières idées générales qui ont été partagées avec l'ensemble des habitants au cours de 3 réunions publiques. La ville a médiatisé sur ce sujet et le bailleur a mis en valeur les intentions sur un panneau illustrant l'avenir du quartier...la partie renouvellement urbain et cadre de vie est aujourd'hui connue de tous.

La phase 2 a consisté à s'interroger sur les actions à mener avec et au profit de la population du quartier. Une synthèse des forces et faiblesses a permis de co-construire avec les habitants et les acteurs associatifs une liste prioritaire d'actions répondant aux besoins de la population. Cette synthèse sera complétée par :

- les enjeux identifiés par les différents services de l'Etat qui reprennent :
 - ceux couverts par le droit commun,
 - ceux pour lesquels le droit commun doit être davantage engagé,
 - ceux enfin pour lesquels des crédits spécifiques à la politique de la Ville doivent être mobilisés.

- les éléments recueillis lors des entretiens stratégiques avec les représentants de la Sous-Préfecture, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Communauté de communes et de la Commune;

- les membres du comité de pilotage.

I) - PRESENTATION GENERALE

I-1 La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

Géographiquement, l'Arc Mosellan est situé au centre d'un triangle d'autoroutes. A l'Ouest il est bordé par l' A31, au Sud par l'A4, le troisième côté du triangle est constitué par l'autoroute sarroise qui passe en Allemagne à une vingtaine de kilomètres. Situé en France, il est très proche de trois autres Etats membres de l'Union Européenne : la République Fédérale d'Allemagne, le Grand-duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique. Le périmètre de la communauté a été arrêté le 8 septembre 2003. Il englobe 26 communes :

ABONCOURT	HOMBOURG-BUDANGE	METZERVISSE
BERTRANGE	INGLANGE	MONNEREN
BETTELAINVILLE	KEDANGE-SUR-CANNER	LOUDRENGE
BOUSSE	KEMPLICH	RURANGE-LES-
BUDING	KLANG	THIONVILLE
BUDLING	KOENIGSMACKER	STUCKANGE
DISTROFF	LUTTANGE	VALMESTROFF
ELZANGE	MALLING	VECKRING
GUENANGE	METZERESCHE	VOLSTROFF

La superficie du territoire communautaire est de 22 402 hectares pour une population totale de 31 892 habitants. Sa très faible densité (1,27 habitant par hectare) est révélatrice des capacités de développement de la Communauté avec des opportunités foncières considérables. Son positionnement géographique entre les grandes agglomérations de METZ, THIONVILLE, LUXEMBOURG et SARREBRUCK, situe la Communauté au cœur d'un réseau de communication de premier plan.

Réseau Autoroutier :

A l'Ouest : l'A31 (DIJON – LUXEMBOURG)

Au Sud : l'A4 (PARIS – STRASBOURG)

A l'Est et au Nord : l'A620 (SARREBRUCK – LUXEMBOURG)

Réseau Ferré :

Les voyageurs ont le choix entre deux gares : METZ et THIONVILLE pour prendre le TGV Est, ils bénéficient des facilités offertes par la desserte d'une ligne internationale. Le transport de marchandises est lui aussi favorisé, car les infrastructures du sillon mosellan ont été dimensionnées pour répondre aux besoins d'une région industrielle. Dans le périmètre de la Communauté, plusieurs sites peuvent bénéficier d'un branchement privé pour se raccorder au réseau SNCF (DISTROFF, KOENIGSMACKER).

Transport aérien : La proximité d'un aéroport international à LUXEMBOURG-Ville, de l'aéroport régional METZ-NANCY, de celui de SARREBRUCK et de celui de FRANCFORT SUR HANN autorise aux meilleures conditions l'accès à toutes les liaisons nationales et internationales.

Transport Fluvial : Les marchandises transportées par voie fluviale peuvent être disponibles à partir des infrastructures portuaires situées sur la Moselle, canalisée au gabarit européen à quelques kilomètres du territoire communautaire (Ports de THIONVILLE, ILLANGE, HAGONDANGE, METZ)

Compétences exercées

- Actions en faveur du développement des infrastructures nécessaires au très haut débit
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté
- Aménagement de l'espace
- Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités
- Balayage des voiries
- Chauffage et fourniture d'énergie de tous les bâtiments communaux
- Construction, entretien et fonctionnement de certains équipements dans le domaine touristique et patrimonial
- Construction, organisation et gestion des structures d'accueil de la petite enfance (Crèche, halte-garderie, multi accueil...)
- Contrôle de la conformité des aires de jeux et d'équipements sportifs
- Dératisation
- Écoles de musique
- Réalisation d'études préalables à une prise de compétence "accueil post et péri scolaire"
- Enfouissement des réseaux secs
- Entretien des espaces verts et fleurissement des communes
- Entretien et maintenance de l'éclairage public
- Insertion par l'économique avec l'organisation de chantier d'insertion et le financement d'organismes intervenant dans ce domaine, comme la mission locale
- Petite enfance
- Périscolaire
- Politique du logement et du cadre de vie
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Sécurité incendie des bâtiments communaux
- Signalisation routière horizontale et verticale
- Soutien de l'activité piscine dans les écoles et organisation des transports y afférents et études pour la réalisation d'un équipement nautique
- Tourisme
- Transports en commun avec l'adhésion au SMITU

La CCAM n'exercera pas la compétence « politique de ville », en effet d'un commun accord avec la commune de Guénange et par délibération des deux conseils respectifs, il a été décidé de déléguer la compétence à la ville. Le quartier « République », classé prioritaire, est le seul quartier populaire de l'ensemble de l'Arc Mosellan, plutôt rural. De plus, la requalification urbaine envisagée par la ville constitue l'enjeu majeur du mandat municipal.

I-2 La commune de Guénange

Guénange en chiffres

Évolution de la population totale								
Années	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2011	2014
Population sans double comptes	9862	9397	8327	6794	7124	7184	7282	7184

Années	1999-2009	1990-1999	1982-1990	1975-1982
Naissances	665	774	817	1056
Décès	558	399	247	220

Source : recensement de 2009 et Caisse d'Allocations Familiales.

Le rapport annuel entre naissances et décès a tendance à s'équilibrer. Guénange est une ville dont la **moyenne d'âge est élevée**, cela s'explique par le fait que la population de la cité dortoir des années 1952 a grandi et vieilli. Des générations entières sont venues travailler en Lorraine pour la sidérurgie. Le quartier République en est l'illustration. Guénange compte sur les nouveaux lotissements pour stabiliser sa population. Entre 2006 et 2011, Guénange a gagné 130 habitants (soit une augmentation de 0,4 % par an) mais cette hausse est moins forte que sur le territoire intercommunal de l'Arc Mosellan (1,6% par an sur la même période). Aujourd'hui la tendance est à la stagnation.

Répartition des familles par type		
Années	2006	2011
Ensemble des familles	2064	2146
Couple sans enfant	791	898
Couple avec enfant(s)	960	926
Monoparentale Homme	60	56
Monoparentale Femme	253	265

Les **familles monoparentales** augmentent comme sur l'ensemble du territoire national. Elles représentent près de 15% de la totalité des familles, en 2011, à Guénange.

Population active totale de 15 à 64 ans				
	2009		2011	
	Total	Ayant un emploi	Total	Ayant un emploi
Ensemble	2840	61,20%	3238	61,3 %
15 à 24 ans	318	33,70%	423	35,1 %
25 à 54 ans	2267	79,70%	2507	78,3 %
55 à 64 ans	255	30,00%	309	31,6 %

La population active de 15 à 64 ans en 2009 est de 40,2 %. Le développement de la zone d'activité économique avec l'EPCI Arc Mosellan devrait créer de l'emploi sur place. Le **nombre de chômeurs** augmente ces dernières années passant de 333 en 1999 à 573 en 2014 (toutes catégories)

Lieu de résidence de la population ayant un emploi						
Actifs ayant un emploi	1999	%	2009	%		
Travaillent dans une autre commune	2122	84,30%	2425	85,10%		
Travaillent dans le même département	1681	66,80%	1802	63,30%		
Travaillent dans un autre département ou étranger	393	15,10%	564	20,10%		

La population active a toujours été concernée par une autre commune. Guénange étant une ancienne cité dortoir. On constate aujourd'hui, l'effet Grand-Duché du Luxembourg, sur le nombre d'actifs exerçant à l'étranger. Le retour de ces pendulaires est illustré en sortie d'autoroute à l'heure de pointe.

Résidences principales selon le statut d'occupation						
	Logements 1999		Logements 2009		Logements 2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2445	100 %	2826	100 %	2900	100 %
Propriétaires	1451	59,3 %	1744	61,7%	1773	61,9 %
Locataires	951	38,9 %	1049	37,1%	1091	37,6%
Dont :						
Logement HLM	736	30,1 %	666	23,6%	664	22,9 %
Logés gratuitement	43	1,80%	33	1,2%	36	1,2 %

Les propriétaires sont majoritairement représentés (61 %) par rapport aux locataires HLM. On observe que pour la part de locataires en 2009, soit environ 38 % des résidents, 23 % sont locataires d'un logement HLM. Si ce chiffre est supérieur à celui de la Moselle, rappelons que la commune a poursuivi sa logique de construction de logements HLM, à raison d'un tiers au sein de chaque nouveau lotissement. (Cela se confirme en 2011)

450 familles de locataires en HLM se situent dans le quartier République, mais aujourd'hui ce type de construction se retrouve dans toute la ville, ce qui permet à un grand nombre de personnes de se loger à un coût raisonnable.

L'occupation des logements passe de 4,2 à 2,4 personnes par ménage entre 1962 et 2010. La population des ménages est stable entre 1999 et 2010, malgré une augmentation de 40 résidences principales par an. 500 ménages sont nouvellement installés sur la commune ces 5 dernières années. Chaque année les ménages quittant la commune sont plus nombreux que les ménages y arrivant (100 arrivées pour 120 départs). La mobilité quotidienne pour la scolarité ou le travail concerne 1670 personnes.

I-3 Le quartier République

Caractéristiques générales :

Les relations avec l'organisme d'HLM BATIGERE ont évolué positivement ces dernières années. Ce partenariat autour de tout ce qui concerne la vie et la structure du quartier est devenu une réalité. L'échange d'informations concernant l'animation du quartier est habituel et le développement urbain sur ce territoire est une vision partagée.

La présence d'espaces verts et la proximité directe de la forêt limite l'effet béton, à l'instar d'autres quartiers sensibles. Le quartier dispose de petits parcs et d'une aire de jeux pour les enfants. Cependant ces équipements méritent d'être confortés, améliorés ou remplacés du fait de leur obsolescence. Les familles se réunissent aux pieds des immeubles et ces endroits méritent d'être valorisés. En matière d'animation, l'année est rythmée par la présence d'un marché de commerçants non sédentaires et par la vie des commerces locaux sur la place de la République. De plus, ces commerces et services de proximité permettent le développement de la vie sociale du quartier. C'est un atout qu'il convient de pérenniser.

Si nombreuses sont les initiatives communales pour sortir le quartier de l'isolement, il demeure toutefois une image plutôt négative véhiculée à l'intérieur comme à l'extérieur de la ville car l'actualité et les médias rendent compte d'un climat défavorable à l'idée de « quartier populaire ». Cependant, Guénange n'a pas souffert ces dernières années d'un climat d'insécurité mais a fait l'objet de plusieurs descentes de gendarmerie, liées au trafic de stupéfiants. Situé à l'entrée de la ville, ce quartier populaire République est important en termes d'image, de par son positionnement. Les premiers résultats de la réhabilitation, notamment la rénovation complète des façades avec isolation par l'extérieur, font état d'un sentiment d'amélioration sensible de l'image du quartier dans toute la ville.

Quelques indications sociales :

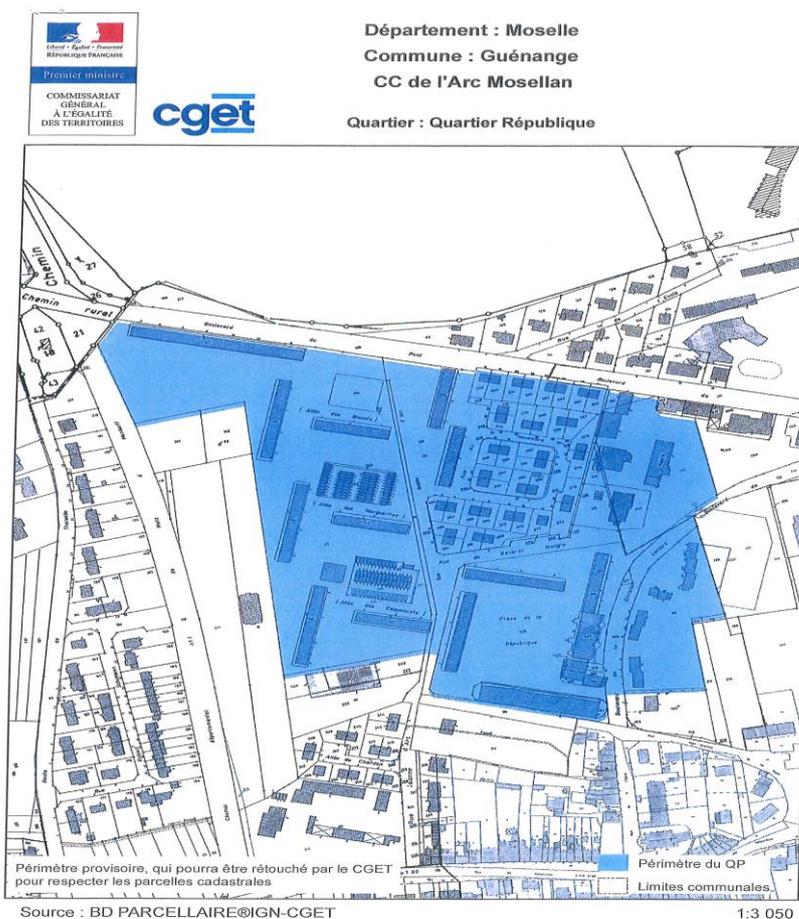
Ce quartier compte 451 logements gérés par le bailleur BATIGERE et représente 30% de la population communale. 445 familles vivent dans ce quartier, dont 339 familles françaises et 106 familles étrangères (juin 2014). Dans ce quartier, 337 ménages ont un revenu inférieur à 60% du Plafond Plus et le revenu médian familial est inférieur à 11 500€ par an. Le Revenu Médian est de 10900 € et la population représente 1245 habitants (source CGET).

Ce quartier concentre également les familles monoparentales, soit 76 pour l'ensemble du quartier République. De plus, les aides accordées par le CCAS (environ 305 pour 2014) concernent principalement la population du quartier, soit 80%, ainsi que les colis alimentaires distribués par la Croix Rouge, soit 81 familles mensuellement au total, dont 48 familles sur le quartier.

Ce quartier concentre les difficultés sociales au regard des différents dispositifs mis en place par les pouvoirs publics, notamment les allocataires du RSA, près de 50% vivent dans ce quartier République (près de 154 personnes perçoivent le RSA à Guénange en 2014). Sur 437 demandeurs d'emploi de la commune (chiffres Pôle Emploi juillet 2014), on dénombre 258 hommes et 179 femmes, dont 294 personnes indemnisées et 143 non indemnisées. 133 personnes, **soit 30%**, vivent au sein du quartier République. Cela représente 16% des familles par rapport au parc habitable.

Du point de vue urbain :

Le quartier hérité des années 1962 et de la période faste de la sidérurgie dispose de points forts, notamment sa proximité avec une forêt communale entretenue, une relative faible densité de constructions permettant un développement futur, des places de stationnement suffisantes, une desserte bus correcte, des commerces actifs et une zone d'activité économique et artisanale à 1 km. De plus, la structure interne des bâtiments et l'orientation au sud, permettent une réhabilitation de qualité. Les voiries bâties sur les chemins de grues de l'époque, l'éclairage et les parcs pour enfants, sont aujourd'hui dépassés et ne répondent plus aux exigences de 2015 en termes d'accessibilité et de modernité. De nombreux garages construits en batteries jumelées, ne contribuent pas à donner une ambiance sereine. Ces garages ne favorisent pas la liaison naturelle entre les 12 immeubles. Les allées piétonnes sont inexistantes et la voiture est omniprésente dès le pied des immeubles, deux aspects que la municipalité souhaite améliorer dans le cadre des études urbaines. Les potentiels fonciers qui seront ouverts à la construction permettront des constructions de type maisons de ville, logement soleil, habitat intermédiaire ou petit collectif...



La réhabilitation engagée par le bailleur :

La réhabilitation concerne 417 logements (voir illustrations avant/après ci-dessous) avec une volonté de réduire l'étiquette énergétique, l'ensemble des logements répartis dans 12 barres seront résidentialisées. 40 logements seront démolis constituant 2 entrées de la barre d'entrée de ville, ainsi que 2 batteries de garages (95 unités). Une politique d'accompagnement personnalisée des familles permet la concertation sur les travaux et sur l'aménagement des espaces extérieurs. Cette politique a été initiée dès 2011. Les habitants ont bien interprété que les démolitions seront nécessaires pour désenclaver le quartier et créer un nouveau plan de circulation (il n'y a pas eu de contestation locale).

Le programme de la réhabilitation vise un objectif de diminuer de 50% la consommation énergétique par l'isolation des toitures et des façades par l'extérieur, le remplacement des chaudières individuelles au gaz et la ventilation hydroréglable, enfin par la mise en place de robinets thermostatiques programmables... Les parties communes et sous-sols vont être rénovés, ainsi que les halls d'entrée, le contrôle d'accès à l'immeuble sera renforcé...

Quelques illustrations du quartier en 2012...les batteries de garages sont aujourd'hui démolies, elles constituaient des espaces sensibles du point de vue sécurité.



Et après la réhabilitation en cours, en 2014...les façades sont isolées par l'extérieur, les balcons refaits à neuf, les toitures sont rendues étanches et les paraboles ne sont plus apparentes. Les cages d'escaliers et les logements sont rénovés. La résidentialisation est en cours.



Synthèse du quartier République

Situation socioéconomique :

La situation socioéconomique du quartier République n'est pas critique. En effet, si le quartier regroupe essentiellement les familles les moins argentées de la ville et la majorité des problèmes sociaux, les habitants qui y vivent ne mettent pas en avant ces préoccupations. Le taux de chômage est près de 12% (10% sur la ville) au sein de ce quartier.

L'économie du quartier est caractérisée par la présence directe (à 100m) d'une zone d'activités artisanales et commerciales dont deux enseignes de type supermarché. De plus, un ensemble de cellules commerciales dont la clientèle provient de l'ensemble de ville et des communes voisines constitue un point d'ancrage fort sur la place principale. L'offre est diversifiée et répond à la demande des usagers.

Cet ensemble commercial est très dynamique, sa vétusté est un facteur préoccupant. Cependant, le bâti étant une copropriété, il est difficile de lancer une réhabilitation avec l'accord de tous les commerçants.

L'économie souterraine est très faible à l'exception du trafic de stupéfiant. Le quartier ne souffre pas de marchés parallèles liés aux contrefaçons, aux marchandises détournées... Seul le trafic de stupéfiants génère une image d'économie souterraine et un sentiment d'insécurité, principale préoccupation des habitants. Le quartier va bénéficier d'une importante opération de renouvellement urbain et d'une réhabilitation du bâti. Cela va représenter plus de 20 millions d'euro (action 1 du contrat de ville). Les entreprises de la zone d'activité économique génèrent plus de 500 emplois à proximité directe. Le quartier République n'est pas isolé il est cerné par de nombreux équipements publics, son image est très populaire, il représente le seul quartier de ce type sur l'ensemble de l'E.P.C.I. (Communauté de Communes de l'Arc Mosellan) à tendance plutôt rural. Les habitants les plus jeunes souhaitent y vivre quelques années et quitter le secteur pour un autre quartier de la ville ou une commune voisine. Cela s'analyse aisément lors des transactions immobilières qui passent par la ville pour les demandes d'exercice du droit de préemption.

Potentiel de développement :

Les ressources du quartier sont principalement constituées par une quinzaine de commerces très dynamiques qui animent la place principale. Il n'y a pas d'association aidant à la création d'entreprise, cependant à 7km, sur la ville de Thionville, accessible facilement par autoroute les jeunes créateurs potentiels trouveront des appuis considérables. Le cadre de vie du quartier est hérité des années 60, la récente réhabilitation des immeubles donnent aux ensembles immobiliers une image plus moderne. Le quartier République est bien desservi en termes de transports et de services.

Pour les jeunes diplômés ; la proximité du Luxembourg constitue un atout non négligeable, notamment pour les métiers liés au monde bancaire et des services. D'ailleurs, les jeunes diplômés quittent rapidement leur famille pour un nouvel « environnement » professionnel. Après le collège , les lycéens sont obligés d'aller vers Metz ou Thionville pour poursuivre éventuellement leurs études et envisager un emploi dans une entreprise métallurgique ou automobile, dans la santé , le commerce, le transport ou la logistique , secteurs encore créateurs d'emploi en Moselle...

L'offre immobilière à proximité du quartier est riche car la ville ayant la maîtrise foncière, cela permet la réalisation d'opération à moindre coûts. La densité du quartier, relativement faible constitue un enjeu pour des constructions nouvelles à l'horizon 2020. Cela représente une piste pour les investisseurs immobiliers, d'autant que Guénange est passée en zonage B2, favorables aux investisseurs. De plus de jeunes entreprises innovantes se sont installées à proximité du quartier (zone Bellevue à 200 m) en raison d'un tarif attractif pour le foncier et la proximité autoroutière.

Le quartier République n'est pas isolé mais son réseau viaire ne permet pas une totale ouverture sur le reste de la ville. La particularité intéressante réside dans le fait que les habitants des autres quartiers (plus résidentiels) viennent réaliser des achats sur la place principale du quartier. Le quartier République est le seul quartier « populaire » de l'E.P.C.I. (Communauté de Communes de l'Arc Mosellan), il a vocation à maintenir le niveau élevé d'offres en logements sociaux pour l'ensemble du territoire.

Acteurs, enjeux et stratégie :

Le premier acteur qui intervient sur le développement économique du quartier est le bailleur Batigère de par son opération de réhabilitation. La ville soutiendra l'emploi en mettant en œuvre le marché de travaux relatif au renouvellement urbain. De plus, l'ouverture de 2 hectares à l'urbanisation garantira aux investisseurs un potentiel de développement à coût de foncier bas.

Dans le cadre de la démarche « politique de la ville », il est nécessaire de mobiliser le réseau des commerçants et artisans locaux, dont la majorité est installée sur la place de la République. L'aspect économique n'est pas assez développé sur Guénange, les liens sont directs entre les acteurs économiques et les associations représentant les habitants ou les jeunes du quartier. Le développement du quartier est pris en compte à l'échelle intercommunale, l'EPCI apportera sa participation financière importante au projet.

I-4 L'articulation avec les dispositifs existants et les documents stratégiques

Le développement du quartier République sera également concerné par les dispositifs qui veillent à l'harmonie et à la cohérence des actions sur l'ensemble du territoire. Nous citerons ici :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise, qui prévoit lors de nouvelles constructions une densité de 35 logements à l'hectare,
- Le Plan Local d'Urbanisme qui tend à éviter l'étalement urbain,
- Le Groupement Local de Traitement de la Délinquance qui se réunit régulièrement,
- Le Projet Educatif Territorial construit à l'occasion de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires,
- Le contrat Enfance Jeunesse, engagements envers la CAF,
- Le Projet Social du Centre Social municipal, véritable plan d'action agréé par la CAF,
- La Convention d'accueil du public, avec le Pôle Emploi de Thionville, visant à soutenir les recherches d'emploi,
- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs,
- Le Programme Opérationnel du FEDER 2014/2020, dont le dossier de requalification sera soumis, notamment l'Axe 8, thème 4, investissement E (promotion des stratégies de développement à faible émission de carbone...)
- Les enjeux de territoires de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan,
- La politique d'aides et d'actions sociales de la ville,
- Les dispositifs Fonds de Solidarité Logement et Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes du Conseil Départemental,
- La convention tripartite, ville, CD57 et APSG relative à la prévention spécialisée.

II - Organisation

II.1 Modalités de pilotage

Ayant une expérience de plus de 15 ans en matière de politique de la ville, la ville de Guénange, par l'intermédiaire d'un comité de pilotage, suivra l'évolution des actions qu'elle désire mener. La Communauté de Commune de l'Arc Mosellan sera étroitement associée au contrat de ville et notamment au développement « futur du quartier ».

Il est entendu que l'action visant la requalification urbanistique du quartier sera réalisée par des spécialistes et que le résultat attendu visera la concrétisation des futurs travaux. Les actions suivantes seront évaluées finement en sachant qu'elles sont déjà le fruit d'une réflexion locale et partagée. Les actions seront détaillées avec leurs indicateurs de réalisation et le budget s'y afférent.

Le comité de pilotage est constitué de :

Monsieur le Préfet et ses représentants

Monsieur le Maire ou son représentant

Monsieur le Président de la CCAM ou son représentant

Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant

Monsieur le Président du Conseil Départemental ou son représentant

Monsieur le Recteur ou son représentant

Monsieur le Directeur de la CAF de la Moselle ou son représentant

Madame la Directrice du Pôle Emploi

Les représentants des associations qui réalisent les actions

Les 2 représentants du conseil de quartier

Le comité de pilotage se réunit une fois par an pour analyser :

- élaborer une nouvelle programmation annuelle
- les stratégies et les grandes orientations
- suivre l'engagement des crédits
- s'assurer de la réalisation des objectifs

II-2 La participation des habitants, le conseil citoyen

La ville et le bailleur informent régulièrement des projets relatifs à l'évolution du quartier. Cela prend la forme de réunions publiques ou de courriers particuliers. Les habitants, par l'intermédiaire des associations locales, club de prévention, association de défense des locataires, centre social, peuvent exprimer leurs souhaits et faire part de leurs doléances. Le partenariat ville – État fonctionne depuis plusieurs années et la création de plusieurs équipements au sein et à proximité du quartier a permis de concrétiser les engagements de chaque partenaire. Pour améliorer le dialogue social au sein du quartier, promouvoir la politique jeunesse et implanter une équipe de prévention spécialisée, les locaux de l'Espace Jeunes font l'unanimité depuis 1998. Au-delà de l'accueil quotidien des jeunes, ils sont régulièrement utilisés par la population du quartier pour des fêtes familiales, des rencontres et débats ou encore des animations ponctuelles.

Une action citoyenne autour du réaménagement du quartier République

En 2014, la commune met en place un atelier d'expression dont l'objectif principal est de permettre aux habitants du quartier de se retrouver et d'échanger sur ce qu'ils aimeraient dans leur futur quartier. A travers cet atelier, il est demandé aux habitants leurs idées, « Qu'est ce qui pourrait être fait dans votre nouveau quartier ? ». Il s'agit aussi d'identifier les envies et voir comment la ville pourrait y répondre. Cet atelier consistait à créer un conseil citoyen pour le quartier.

L'objectif secondaire consiste à :

- Donner une place d'acteurs aux habitants
- Mélanger les générations dans le projet
- Tisser des liens entre les habitants
- Partager l'importance de ce projet de réaménagement urbain

L'expression des habitants s'est appuyée sur la créativité grâce à un parcours dans le quartier, avec prises de vues et un retour en réunions collectives. Il s'agissait de bien créer l'immersion des habitants dans le projet de développement du futur quartier par des techniques de créativité. Cela a permis de lancer des débats et préserver l'ensemble des idées qui pourront être utilisées ultérieurement. L'utilisation de cet outil de créativité a donné la parole à tous sans complexe.

Des rencontres régulières tout au long de l'année

Les habitants du quartier République sont régulièrement informés des projets impactant la proximité de leur lieu de vie. A travers le bulletin municipal, des affichages en mairie, des réunions ciblées, les habitants prennent connaissance des enjeux et interrogent élus ou porte-parole du bailleur sur leur avenir. Des réunions publiques se déroulent à raison d'une ou deux fois dans l'année pour faire le point sur la propreté du quartier, les aires de jeux, l'environnement proche des commerces et la sécurité. Par l'intermédiaire de ces rencontres, un dispositif de vidéoprotection a déjà été installé sur 3 secteurs du quartier République en relation avec les habitants. Les cages d'escaliers ont été agrémentées de mosaïques suite à un travail des jeunes mené par le club de prévention et accompagné par le bailleur. Les habitants participent également à l'animation des balcons fleuris grâce à l'implication de la CLCV (association de défense des consommateurs et des locataires) pour agrémenter le quartier. Enfin dès qu'il est possible d'associer l'emploi des jeunes du quartier lors de travaux réalisés à proximité, la ville ou le bailleur apporte sa contribution avec les entreprises locales.

Quelques exemples abordés pendant les réunions citoyennes

Thème : Mon quartier plus agréable

Idée des habitants	Action envisagée par la ville
Balcons Fleuris	Relancer le concours
Poubelles sous terre	Sera réalisé dans le cadre du projet
Mise en place d'un espace barbecue	A développer autour d'Espace Jeunes
Valoriser les pistes cyclables	Plans et valoriser par de la peinture au sol
Réalisation de fresques en lien avec les habitants	Transformateurs et autres murs de la ville / arrêts de bus Esquisses réalisées par des artistes (commande de la ville) présentées pour avis aux habitants.
Fleurissement de la ville avec le centre social / Association	Bacs disponibles et fleurs

des jardins familiaux / et jardiniers de la ville	
Parking	Chaque appartement aura un parking donc autant de places qu'avant
Glacier l'été	Présent l'été

Thème : Mon quartier, vers plus de sécurité

Idée des habitants	Action à entreprendre
Dispositif camera sur la ville	Vidéo surveillance planifiée
Sécurisation des parcs avec les enfants + règlement	OK / parcs clôturés
Privatisation des immeubles	Action de résidentialisation
Refaire la fontaine	Réfection de la place de la république et valorisation de la fontaine /Phase finale Phase 4 en 2018/2020
Plus d'éclairage	La globalité de l'éclairage va être modifié en LED

Thème : Mon quartier plus d'échanges et de convivialité

Idée des habitants	Action à entreprendre
Organisation d'événements / cinéma en plein air	Parvis de l'espace jeune / Espace pour permettre de réaliser des événements rencontres
Action réalisation de sculptures avec Batigère	A réaliser idée partagée par tous
Rencontres avec les élus	Café dans différents lieux de la ville ponctuellement
Informers les habitants	Espace d'information pour affichage / plans de la ville
Jeux pour toutes les générations	Terrain de pétanque
Un nouveau city parc	Pas pour l'instant
Information habitant	Réalisation d'une petite journée par le service communication de la Ville
Fontaine d'eau	Non, coûteux + difficile d'avoir de l'eau potable
Parcours de santé	Remettre en état les étapes du parcours / A mettre au budget
Marché bio	Programmé par une association
Privatisation de petites résidences	Attention pas tout de suite, terrains disponibles
Avoir des bancs dans les jardins et vers les immeubles	Prévu mais pas trop car squat

Prestation engagée dès 2014 par la ville pour lancer dans le cadre de la démocratie locale



Enregistrée sous le N° 41.57.02349.57 auprès du préfet de Lorraine

Nantes, le 30 septembre 2014

MAIRIE DE GUENANGE

Place de l'Hôtel de Ville
MAIRIE DE GUENANGE

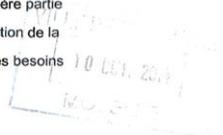
57310 GUENANGE

N/Ref : 3671 / FOR 132054

FACTURE N°2014491

Prestations de Mademoiselle Françoise BISTEUR

Animation réunion citoyenne Quartier République - 1ère partie 1 500,00
Préparation avec les associations locales + organisation de la
réunion créativité avec les habitants pour recenser les besoins
50% du bon de commande



TVA acquittée sur les encaissements

Bases HT	Taux	Montant TVA
1 500,00	20,00	300,00

TOTAL H.T.	1 500,00 €
TOTAL T.V.A.	300,00 €

MONTANT T.T.C.	1 800,00 €
-----------------------	-------------------

RIB :10278 36186 00011092501 83
IBAN : FR76 1027 8361 8600 0110 9250 183
BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM ST FELIX

Date échéance	Règlement	Montant
10/10/2014	Chèque	1 800,00

*Règlement à libeller au nom de HR FORMATION & CONSEIL. Il ne sera pas accordé d'escompte pour paiement anticipé.
Dans le cadre de la loi N°92-1442 du 31 décembre 1992, nous vous précisons que tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'une
pénalité égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.
En exonération de TVA, en vertu de l'article 261-4-4° du CGI*

HR FORMATION & CONSEIL

Bureau administratif à Nantes 12 rue du chapeau rouge 44000 NANTES Tel. 02 51 84 95 55
4 rue Marconi 57070 METZ TECHNOPOLE - Tél : 03.87.20.19.29 -

SARL au capital de 100 000 € - Siret 479 531 360 00028 - NAF 8559 A - N°TVA Intracom FR 90 479 531 360

L'ensemble des réunions ont abouti à la création d'un conseil citoyen prévu par la Loi.

Le conseil citoyen officiel est créé par Arrêté préfectoral du 10 mars 2015. Il sera coordonné par l'association CLCV qui est déjà très active sur les dossiers de réhabilitations, qui connaît bien les locataires du quartier et qui dispose d'une certaine neutralité d'action.



PRÉFET DE LA MOSELLE

ARRÊTÉ
n° 2015 - 27 - SCAD-IMAT en date du 10 mars 2015
fixant la composition du conseil citoyen de GUÉNANGE

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu la demande du maire de GUÉNANGE en date du 23 janvier 2015 ;

Vu l'avis du Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville en date du 3 mars 2015 ;

Considérant que la proposition de composition du conseil citoyen de GUÉNANGE correspond aux principes énoncés par la loi du 21 février 2014 et notamment par son article 7 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un conseil citoyen est mis en place dans le quartier prioritaire de la politique de la Ville dénommé «République» à GUÉNANGE.

Article 2 : Le conseil citoyen de GUÉNANGE est composé de la manière suivante :

1) collège «HABITANTS»

Membres titulaires :

- Mme Virginie ABDUL
- Mme Rose-Marie GERBERON
- Mme Nelly KIERN
- Mme Nadia ARHARBI
- M. Ladslas ZOMMER
- M. Gérard FLAHAUT
- M. Juan GAGO RUBIO.

Liste complémentaire (en cas de défection d'un membre titulaire) :

- Mme Martine NOISIER
- M. Abdelkader BOUSSENA
- M. Alexandre ZUZZI.

2) collège «ASSOCIATIONS ET ACTEURS LOCAUX»

Membres titulaires :

- M. Michel BEAUCHET, président de l'association Jardinier
- M. François ALBANE, président A.P.S.G. Club de prévention
- M. Daniel MALICET, président de l'association C.L.C.V.
- M. Marc SCHIVRE, président de l'association des paralysés de France/Guénange
- Mme Nathalie TURIN, responsable de l'animation collective Famille au centre social
- Mme Muriel KOHLER, commerçante (auto-école)
- M. Alain GERBER, commerçant (boulangerie).

Article 3 : La qualité de structure porteuse du conseil citoyen de GUÉNANGE est reconnue à la C.L.C.V. de Guénange qui assure le fonctionnement du conseil citoyen.

Article 4 : La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires seront définies par les partenaires du contrat de ville à signer, et inscrites dans celui-ci. Il pourra ainsi être prévu le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

Article 5 : M. le secrétaire général de la préfecture et M. le Sous-Préfet de Thionville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Metz, le 10/03/2015

Le Préfet,
Pour le Préfet, le Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle,

François VALEMBOS

III - Le diagnostic participatif établi par pilier

III - 1 Pilier Développement de l'activité économique et de l'emploi

Jusqu'aux années 1980, la ville de Guénange était une cité dortoir, construite de toute pièce selon un urbanisme hérité de l'ère sidérurgique. Les commerces de première nécessité remplissaient leur rôle dans cette ville cernée par une image plutôt rurale. Pour la gouvernance locale, il était question de deux choses : tourner la page de l'ère sidérurgique et accompagner les mutations et coordonner les initiatives relatives à l'emploi.

Tourner la page de l'ère sidérurgique pour créer une dynamique économique

Forces	Faiblesses
<p>Les commerçants locaux regroupés en syndicat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Font vivre le quartier au quotidien - Participent aux animations - Sont une force de proposition <p>La CCAM a poursuivi le développement de la zone d'activité Bellevue, initiée par la ville. Aujourd'hui cette zone compte près de 50 entreprises représentant 500 emplois.</p> <p>La zone d'activité est à proximité directe du quartier (200m).</p> <p>Disponibilités de cellules commerciales lors de nouvelles constructions et opportunités foncières</p> <p>Fiscalité avantageuse</p> <p>Soutien aux commerces pour l'accessibilité (convention entre la ville et la CCI)</p> <p>Forte attente des projets structurants (Europort, Terra Lorraine, Grand Carénage Centrale Cattenom...)</p> <p>Communication publique sur les nouvelles sociétés innovantes sur le territoire</p> <p>Fonctionnement attractif des marchés « bio » associatifs (les petits paniers, la ruche...)</p> <p>Trois supermarchés récents (Lidl, Match, Intermarché)</p>	<p>Stratégie de développement économique peu lisible (la CCAM y travaille)</p> <p>Pas de politique publique de développement économique</p> <p>Liaisons de transport est-ouest difficile</p> <p>Forte perte de l'emploi productif de masse (fin de l'ère sidérurgique)</p> <p>Difficulté à durer pour les microentreprises (manque d'accompagnement)</p> <p>Économie sociale et solidaire très coûteuse en termes d'ingénierie, de normes...</p> <p>Difficulté importante pour stimuler le marché publics de commerçants non sédentaires (tentative de relance le dimanche matin)</p>

Accompagner les mutations et coordonner les initiatives relatives à l'emploi

Forces	Faiblesses
Convention et travail de la ville avec la mission locale (subventionnement intercommunal)	Peu de volonté à développer l'apprentissage
Convention avec le pôle Emploi de Thionville pour l'accueil en direct des demandeurs d'emploi au centre social.	Pas de politique publique de soutien au permis de conduire
Fort engagement de la collectivité et des associations autour des emplois d'avenir	Plus de formations adultes à l'allemand et l'anglais à Guénange pour les emplois au Luxembourg
Actions autour du thème handicap et l'emploi	Difficulté à recruter dans certains secteurs (personnel de maison de retraite, personnel de restauration et d'animation...)
Fort engagement de la ville pour la remobilisation des jeunes soumis à TIG	Difficulté pour l'emploi des seniors
Chantiers jeunes entre la ville et le club de prévention (premiers contacts avec l'emploi)	Méconnaissance des groupements d'employeurs sur le territoire
participations des personnels municipaux à tous les forums de l'emploi	Public peu mobile
Attractivité du Luxembourg encore importante	Suppression des métiers proposés par le GRETA dans le cadre de la suppression des formations du Lycée Cressot
Forte implication pour le critère «clauses d'insertions» dans les marchés publics	
Marchés publics dédiés aux entreprises d'insertion (nettoyage, entretien, lavage vitre)	
Bassin d'emplois Thionville est accessible rapidement	
Intervention du Maire en direct auprès d'entreprises pour permettre des essais professionnels	
Valorisation des offres de formation de la Région	
Valorisation des emplois des forces militaires	
Action emploi liée à la réhabilitation du quartier multipartenaires (initiatives AMLI, Batigère)	
Mise à disposition de salles communales pour les concours des fonctions publiques.	

III – 2 Pilier : Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain

La ville de Guénange construit son avenir par une politique ambitieuse et attractive. Après avoir démoli 44 immeubles à structure métallique et reconstruit selon un schéma de mixité sociale, elle poursuit son développement sur des terrains dont elle a fait l'acquisition au fil du temps. Aujourd'hui le programme d'enfouissement de 33 km de réseaux secs est achevé, l'ensemble des quartiers a fait l'objet d'une rénovation. La décision de ne pas reléguer le quartier république au second rang mais bien de la requalifier en totalité, reste l'enjeu majeur du mandat municipal. Aujourd'hui, après 3 années d'études la ville est prête à accompagner le bailleur pour une importante opération de renouvellement urbain.

Une dynamique d'habitat basée sur la mixité et une politique foncière maîtrisée

Forces	Faiblesses
Présence de nombreuses sociétés HLM sur le territoire Communal	Mettre en œuvre la mixité sociale génère peu de reconnaissance pour une ville
Accords importants avec le bailleur principal BATIGERE	Pas de programme local de l'habitat intercommunal
Décision de requalifier le quartier République	Communication peu lisible à l'extérieur de la ville
Accords avec la CCAM	Forte demande, difficile d'y répondre
Pas d'étalement urbain, un PLU actif et un PADD suivi	Des bâtiments anciens à rénover dont 44 logements communaux
Nouveaux lotissements à taille humaine pour intégrer la population à la ville	
Permis d'aménager basé sur 1/3 d'habitat pavillonnaire, 1/3 d'habitat HLM et 1/3 d'habitat en résidences privées.	
Lutte contre toute forme de spéculation foncière	
Suivi des copropriétés	
Forte concentration de commerces sur la place principale du quartier en politique ville	
Attractivité du fait du coût faible du foncier et des services proposés à la population.	

Apporter une réponse au vieillissement de la population et à l'accueil des jeunes couples

Forces	Faiblesses
<p>Les constructions pavillonnaires se développent sans difficulté du fait de l'attractivité</p> <p>La ville dispose d'un Foyer du Jeunes Travailleurs</p> <p>Malgré un pourcentage de logements sociaux correct, la ville poursuit dans cet axe.</p> <p>L'ensemble de la ville est rénové en termes de réseaux secs et d'assainissement</p> <p>La ville dispose d'un cadre de vie de qualité, environnement verdoyant et contigu à une forêt</p> <p>une politique des parcs publics dans chaque quartier, munis ou pas d'aire de jeux pour enfants</p> <p>les pistes cyclables permettent d'accéder aux principaux espaces de vie en sécurité</p> <p>Le stationnement est gratuit et conséquent</p> <p>La densité du quartier est faible, un potentiel de construction en accession sociale est possible</p> <p>Les services multi-accueil et périscolaire répondent à la demande.</p> <p>Des services publics à proximité</p> <p>opération associative aux balcons fleuris</p> <p>peu de logements vacants</p> <p>Un cœur de ville dense à 200 m quartier République verra le jour dans les 5 prochaines années</p>	<p>Besoin important en logement de plain-pied à destination des personnes âgées</p> <p>Seul le quartier République n'a pas encore été rénové</p> <p>Les incivilités et le trafic de stupéfiants est important, notamment au sein du quartier République</p> <p>Sentiment d'insécurité est souvent soulevé par les habitants et les commerçants</p> <p>Suppression de la DSU (227 K€)</p> <p>Manque d'animations de masse, notamment l'été</p> <p>Les apports volontaires et les locaux à ordures ménagères ou collectes sélectives ne sont pas enterrés</p> <p>Aides financières municipales pour le renouvellement des façades stoppées en raison des nouvelles contraintes budgétaires</p>

III – 3 Pilier : Cohésion sociale

Ce que nous entendons par cohésion sociale, c'est améliorer le « vivre ensemble », notamment à travers le soutien aux habitants dans les différents domaines du quotidien, mais aussi en proposant des actions collectives qui forgent les habitants à accepter leurs différences. Pour ce faire, nous disposons à Guénange, d'acteurs de qualité qui agissent au plus près des habitants. La volonté des élus vise également le travail en commun à partir de supports culturels, festifs ou sportifs pour lutter contre le sentiment d'insécurité. Le développement de la vidéoprotection répond également à des besoins exprimés.

Des acteurs multiples au service de la population

Forces	Faiblesses
<p>L'association de prévention spécialisée dispose de locaux de qualité au cœur du quartier. Ces projets impliquent fortement les jeunes du quartier.</p> <p>Le centre social municipal est à 200 m du quartier, il constitue un atout important pour les habitants.</p> <p>Présence importante de la C.L.C.V., association de consommateur et de défense des locataires, qui suit activement la réhabilitation et soutient les locataires dans leurs démarches avec le bailleur</p> <p>L'association SOLISENIORS qui agit en direction des personnes âgées pour les aider à la réalisation de menus travaux en utilisant des emplois d'insertion</p> <p>La police Municipale Intercommunale en relation avec la Gendarmerie développe la vidéoprotection et l'îlotage régulier qui permet de dialoguer avec les habitants</p> <p>Le C.C.A.S. délivre des aides financières directes vers les habitants en difficulté (80 % des aides pour les habitants du quartier République). Un partenariat étroit avec les assistantes sociales du Conseil Départemental de la Moselle</p> <p>Deux associations représentatives pour chaque culte présent (musulman et catholique)</p>	<p>Augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA.</p> <p>Augmentation du nombre de demandeurs d'emplois.</p> <p>Augmentation des usagers de l'aide sociale.</p> <p>Difficultés scolaires pour les élèves de l'école du Bois.</p> <p>Difficultés par rapport aux effectifs (vers la fermeture d'un groupe scolaire)</p> <p>Peu de coordination et de rencontres bilans</p> <p>Actions sociales réduites du fait des économies budgétaires. Porteurs de projets professionnels chers.</p> <p>Pas de suivi de cohortes (tranches d'âge) sur plusieurs années concernant la réussite éducative</p> <p>Action ciblée difficile en raison de la confidentialité et la non stigmatisation des familles.</p> <p>Un événement négatif (type incendie de véhicule) suffit à nuire, en terme d'image, pour une durée conséquente.</p>

Des partenariats de qualité et des ressources de « services au publics » importantes sur lesquels le contrat de ville peut s'appuyer.

Forces	Faiblesses
<p>Partenariats extérieurs réguliers et le droit commun sollicité :</p> <p>La Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, en soutenant les actions du centre social et la politique jeunesse en général, ainsi que la politique famille.</p> <p>L'Éducation Nationale et la DDCS en validant le PEDT pour les nouveaux rythmes scolaires</p> <p>Le CNDS qui soutient financièrement les projets de structures sportives</p> <p>Le Conseil Départemental de la Moselle par le biais du Fonds Départ. d'Aides au Jeunes 2013 (3 730 € attribués en 2013 dont 50 % aux bénéficiaires du quartier) et du Fonds de Solidarité Logement (54 581,61 € attribués en 2013 dont 50 % aux bénéficiaires du quartier). De plus, il soutient également les associations sportives dans le cadre de l'aide à la licence.</p> <p>Mais aussi, la P.M.I, Protection Maternelle Infantile et les Assistantes sociales du CD57 qui proposent des Aides directes à l'utilisateur.</p> <p>La Mission Locale et le Pôle Emploi, en soutenant les demandeurs d'emploi et notamment les jeunes à travers les dispositifs de contrats aidés.</p> <p>Le bailleur BATIGERE qui réinvestit au sein du quartier et apporte sa contribution à l'emploi local par son dispositif géré par l'AMLI.</p> <p>La Région Lorraine propose différents axes de formation et une carte jeune pour les transports et les réductions sur la billetterie.</p> <p>En lien avec l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RASED Réseau Aide Spécialisée pour les Élèves en Difficulté - CMPP par l'Association PEP 57 Centre Médico Psycho Pédagogique 	<p>Professionnalisation des associations, le « combien d'euros » à remplacer le « pourquoi » et « pour qui ».</p> <p>Difficultés à gérer les associations par des bénévoles vieillissants.</p> <p>Difficulté à pérenniser des emplois aidés, choix du secteur marchand difficile à assumer.</p> <p>Effet de cliquet des subventions, difficile de revenir en arrière.</p> <p>Fiscalité non extensible et pouvoir d'achat peu élevé.</p> <p>Peu d'effort pour se renseigner de la part des concitoyens, difficulté à comprendre la notion d'adhésion symbolique.</p> <p>Plus d'écrivain public à Guénange.</p> <p>Augmentation des normes, donc augmentation des coûts de maintenance.</p> <p>Freins psychologiques à l'action, celui qui ne fait rien ne génère pas de problème.</p>

III – 4 Les équipements du quartier vécu

Au-delà du quartier République au sens strict, les habitants, dans un rayon d'un kilomètre, utilisent également un bon nombre d'équipements publics et privés qu'il convient de signaler.

Les équipements sportifs :

- un complexe sportif constitué de 2 stades de football
- une piste d'athlétisme complètement équipée
- un skate parc
- un parcours stabilisé en forêt
- un boulodrome
- deux gymnases annexes
- un COSEC équipé d'une salle pour les arts martiaux
- cinq courts de tennis dont 3 couverts
- un centre équestre à dimension olympique
- cinq aires de jeux pour enfants

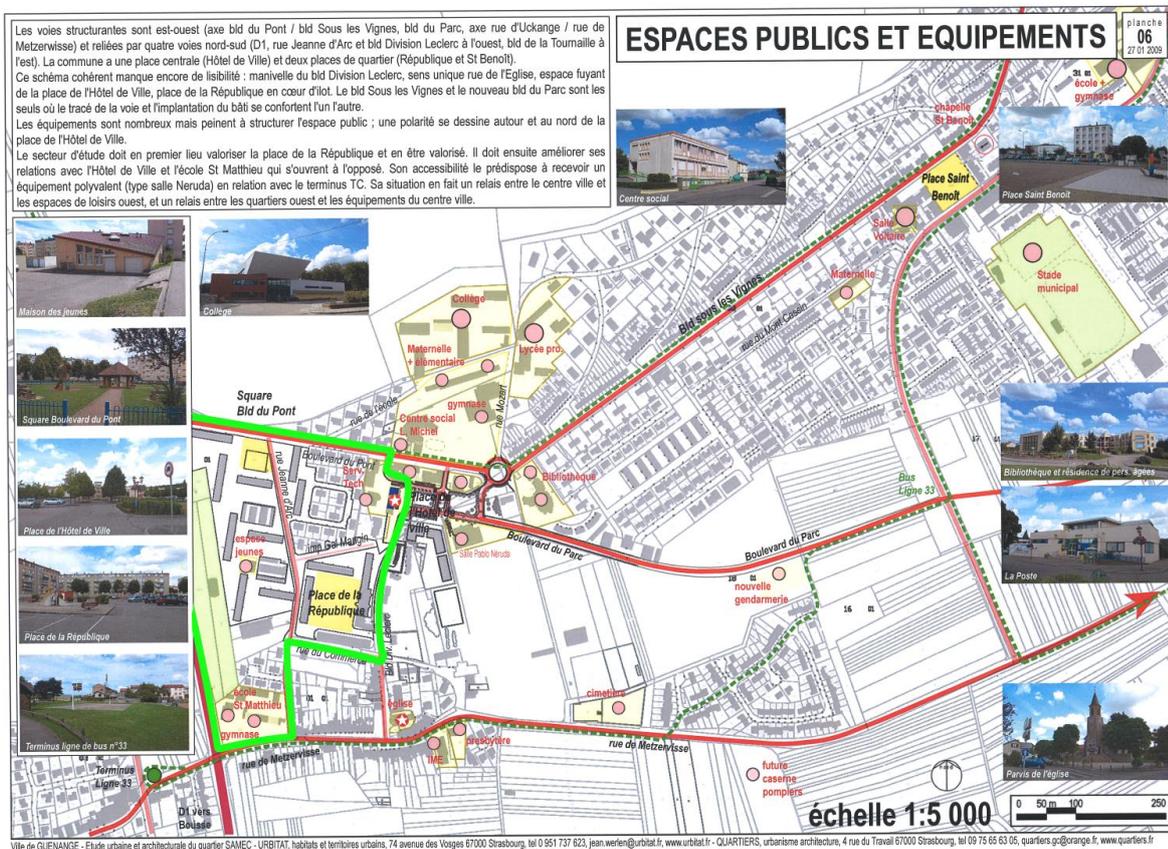
Les équipements culturels :

- une école de musique
- une salle des fêtes polyvalente
- un cinéma / théâtre
- une bibliothèque

Les autres équipements :

- un centre social municipal
- un centre médico-social pour les assistantes sociales et la protection maternelle infantile (CD57)
- une maison de retraite publique gérée par Théras Santé
- une structure d'accueil des personnes souffrant de handicap - Handirelais, pour soulager les aidants
- deux structures pour personnes jeunes et adultes souffrant de handicap (Les Marronniers, les Myosotis), structures privées gérées par l'APEI
- une caserne de gendarmerie recevant du public et notamment l'ATAV (association d'aide aux victimes)
- un local de stockage alimentaire pour la Croix Rouge
- un multi-accueil enfance intercommunal
- une zone d'activités économiques dénommée Bellevue

Les commerces et les équipements par rapport au quartier République



III – 5 Les contraintes du territoire à proximité du quartier

Le cœur de ville...



Suite à la fermeture du CFP (Centre de Formation Professionnelle), destiné aux jeunes en grande difficulté sociale, la commune a fait le choix d'acquérir les terrains à la Fondation de la Salle comprenant le grand bâtiment, les ateliers et les terrains attenants. Outre les 25 hectares de terrains dont 6,5 hectares au cœur de ville, la commune a subi la démolition de l'ensemble de ces bâtiments éducatifs, accompagnée par l'EPFL (Etablissement Public Foncier Lorrain).

L'opération cœur de ville, à proximité directe du quartier République, modifiera fondamentalement la structure urbanistique de la ville dans sa mixité de l'habitat avec la mise en place de services qui répondront aux attentes de nos populations. Il s'agit là de projets structurants. Dans la cohérence, Guénange doit construire son avenir pour les générations futures.

L'objectif étant de créer :

- Des maisons et appartements en accession à la propriété,
- Un Micro-Village Résidence-Services en locatif pour les aînés,
- Des logements locatifs pour les revenus plus modestes,
- Une maison médicale avec les services s'y afférents,
- Une seconde annexe sur la ville au foyer du jeune travailleur,
- Des logements pour de jeunes couples à faibles revenus,
- Un espace type marché couvert pour l'accueil de manifestations

L'ancien Lycée Joseph Cressot



Le Lycée Cressot a fermé ses portes en juin 2014. Cet établissement d'enseignement professionnel date des années 1960 pour son Externat et des années 1970 pour les autres bâtiments. Le lycée est situé à 300 m du quartier République en vis-à-vis d'un nouveau collège départemental construit en 2009. Cette nouvelle friche urbaine est également un enjeu à traiter pour la municipalité dans un cadre cohérent lié à la réflexion avec le quartier République.

La surface à traiter est d'environ 1,5 hectares et génère à la commune une difficulté supplémentaire dans une période difficile du point de vue financier. Cet aspect est important et est à prendre en considération pour les interlocuteurs « politique de la ville ». Tout le monde sait qu'une friche de cette ampleur nécessite des frais de gardiennage et de chauffage pour conserver en état les bâtiments durant la phase de réflexion et d'étude sur l'avenir de cet outil.

La ville devra conjuguer ainsi les 3 grands enjeux du mandat, à savoir le renouvellement du quartier République, l'avenir du Lycée Cressot et le développement du cœur de ville. La population du quartier République est directement impliquée à ces enjeux car le Lycée pourrait devenir le nouveau pôle scolaire et périscolaire des jeunes enfants et le cœur de ville, un nouveau potentiel pour l'habitat, puisque l'un des objectifs est d'offrir des possibilités de logements, dont des logements conventionnés, à la population.

IV – Les objectifs opérationnels par pilier et les engagements des signataires

IV- 1 Objectifs opérationnels : Pilier Développement de l'activité économique et de l'emploi

- **Orientation stratégique 1 : Aider les habitants à construire leur parcours professionnel**

Objectif opérationnel : permettre l'accès à un premier emploi pour les jeunes

- Soutenir l'action de Soliseniors qui génère des heures de travail pour les jeunes
- Mobiliser les clauses d'insertion dans les marchés publics
- Pérenniser les contrats aidés par l'Etat
- Promouvoir et valoriser la formation des jeunes
- Aider à la mobilité professionnelle
- Soutenir le logement des jeunes à travers les foyers du jeune travailleur
- Valoriser l'accueil citoyen du centre social
- Poursuivre la convention d'accueil avec le Pôle Emploi
- Soutenir les chantiers d'insertion au sein du quartier (rénovation du bailleur)

- **Orientation stratégique 2 : Apporter des réponses adaptées aux publics du quartier**

Objectif opérationnel : Accompagner la création et soutenir les entreprises créées

- Favoriser la reprise d'une activité professionnelle pour les demandeurs d'emploi qui créent leur microentreprise en ciblant de « petites » commandes
- Participer aux différents forums des métiers et rencontres publiques
- Repérer les jeunes talents et les aider à avancer dans leur parcours professionnel
- Conserver un lieu d'accueil « Espace Jeunes » au cœur du quartier
- Faire connaître les initiatives aux partenaires économiques pour un soutien éventuel

IV- 2 Objectifs opérationnels : Pilier Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain

- **Orientation stratégique 1 : un quartier rénové et ouvert sur l'ensemble de la ville**

Objectif opérationnel : apporter de nombreux services au sein du quartier

- Soutenir les initiatives des commerçants du quartier en termes d'animation
- Conserver un marché hebdomadaire local
- Faciliter l'accès aux commerces et les rendre attractifs
- Valoriser la desserte de transports collectifs
- Ouvrir le quartier sur le reste de la ville
- Démontrer le potentiel économique du quartier
- Améliorer les parcs et aires de jeux pour les enfants
- Améliorer l'efficacité énergétique des logements
- Améliorer la circulation, le stationnement et la sécurité, notamment à proximité de l'école
- Faire vivre la place de la République par des événements

- **Orientation stratégique 2 : une mixité d'habitats répondant aux besoins des habitants**

Objectif opérationnel : créer les conditions d'attractivité du territoire pour permettre son développement

- Réduire la consommation d'espaces urbains, le quartier République n'est pas dense, il permet des nouvelles constructions
- Favoriser l'investissement par une maîtrise financière du foncier
- Changer l'image du quartier par une résidentialisation des immeubles
- Poursuivre la politique de mixité par de l'accession sociale à la propriété
- Adapter ou construire des logements spécifiques aux seniors
- Améliorer la circulation et la déambulation piétonne
- Permettre un accès internet à tous (WIFI public)
- Veiller à l'entretien des copropriétés
- Installer des équipements de qualité à l'instar des autres quartiers
- Prévoir l'enfouissement des containers pour tous types de déchets

IV- 3 Objectifs opérationnels : Pilier Cohésion sociale

➤ Orientation stratégique 1 : favoriser la réussite éducative des enfants

Objectif opérationnel : accompagner les enseignants au-delà de l'école pour soutenir les élèves en difficulté

- Poursuivre les actions visant les nouveaux rythmes scolaires (80 % de fréquentation)
- Permettre un accompagnement scolaire pour tous les élèves en difficulté
- Créer un parcours artistique et culturel à travers les associations et la bibliothèque
- Soutenir les systèmes de parrainage des élèves
- Développer une action de lutte contre l'illettrisme
- Continuer la promotion des événements de masse (USEP, UNSS, ASAL, Mini Jeux Olympiques, ...)
- Promouvoir les actions santé, handicap et lutte contre les discriminations
- Impliquer les jeunes dans des actions culturelles (festival de l'aérophobie)

➤ Orientation stratégique 2 : développer l'apprentissage de la citoyenneté

Objectif opérationnel : favoriser tous types d'initiatives participatives des habitants

- Accompagner les démarches des parents d'élèves
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles
- Soutenir les fêtes de quartier, fêtes des voisins
- Sensibiliser à l'engagement associatif et valoriser le bénévolat
- Promouvoir le travail sur l'histoire des familles, notamment l'immigration à Guénange
- Réunir les habitants régulièrement et favoriser l'expression
- Soutenir la semaine annuelle de la citoyenneté
- Soutenir la semaine du développement durable

➤ **Orientation stratégique 3 : contribuer à améliorer le vivre ensemble et en sécurité**

Objectif opérationnel : prévenir la délinquance et lutter contre le sentiment d'insécurité

- Faire vivre le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD)
- Soutenir activement l'Association de prévention spécialisée
- Poursuivre les partenariats entre police municipale intercommunale et gendarmerie
- Rencontrer régulièrement les commerçants locaux
- Développer la vidéoprotection
- Développer les patrouilles pédestres
- Mise à jour du plan de circulation et de stationnement du quartier
- Éteindre tous types de rumeurs véhiculées sur les réseaux sociaux

IV – 4 Les financements habituels des signataires

Du Conseil Départemental de la Moselle, nous utilisons le Fonds Départemental d'Aides au Jeunes et le Fonds Départemental de Solidarité Logement. Nous disposons également d'un soutien technique pour l'aide à la lecture et la valorisation de notre Bibliothèque. Le Conseil Départemental soutient également financièrement l'équipe de prévention spécialisée locale et qui dispose de ses propres locaux sur le quartier. Le centre social s'inscrit chaque année dans le cadre du dispositif Macadam Jeunesse du CD57.

De la Région, nous avons perçu des aides liées aux formations ou encore aux permis de conduire spécialisés pour les jeunes en contrat d'avenir. Certains étudiants de Guénange ont bénéficié de bourse d'études, notamment ceux qui vivent au sein du quartier République. La Région soutient certaines associations culturelles et sportives. Elle a participé au financement de certains équipements structurants de Guénange, notamment centre social et centre équestre.

De l'Etat, le précédent dispositif CUCS profitait à l'association Soliseniors et au club de prévention à travers les OVVV (opérations ville vie vacances). La ville a bénéficié de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) à hauteur de 227 k€ par an, cependant à compter de 2015, la ville va perdre totalement ce soutien destiné en totalité au quartier République. Nous avons des soutiens techniques de la DDCS pour tout ce qui touche à la jeunesse en général. Un partenariat avec l'Education Nationale a permis d'élaborer un PEDT (Projet Educatif Territorial) dès la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Concernant le quartier, l'Etat soutient financièrement les travaux dans les écoles et récemment la rénovation de la salle Louise Michel par le biais de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), ainsi que le développement de la vidéoprotection par le biais du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

De la CAF, nous bénéficions d'un partenariat important qui lie la ville par contrat autour du projet social (une partie de la direction et de la logistique est financée), ainsi que 40 % de l'action du Référent famille, qui agit avec les familles dans le besoin. La Caf soutient également les opérations jeunesse dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse, relatif aux accueils de loisirs, accueil d'adolescents, multiaccueil petite enfance et service périscolaires.

La CCAM (Communauté de Communes de l'Arc Mosellan) ayant repris la compétence multiaccueil et périscolaire soutient à hauteur de 40 % ces activités. La communauté de communes soutiendra financièrement l'opération d'investissement, liée au renouvellement urbain, que la ville

va entreprendre sur l'ensemble du quartier.

V – Les engagements des partenaires

Engagement du Conseil Régional de Lorraine en faveur des quartiers Politique de la Ville

« Le Conseil Régional de Lorraine s'est toujours fortement investi auprès des collectivités locales pour améliorer le quotidien des habitants de Lorraine et assurer aux territoires urbains un développement équilibré.

Depuis 2010, la stratégie au service du développement et de l'attractivité des territoires mise en œuvre par la Région Lorraine d'abord à travers les Contrats d'Appui au Développement des Territoires et désormais les Contrats de Partenariat Lorraine et Territoire a anticipé la réforme de la politique de la ville au niveau national en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains, économiques, durables).

L'approche de la Région s'inscrit dans une démarche intégrée avec le souci d'égalité des territoires et au moyen d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux et notamment les Pays ou Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux, les intercommunalités, conseils de développement, les chambres consulaires, branches professionnelles, têtes de réseaux associatifs, acteurs de l'emploi et de la formation et les Conseils Départementaux.

Avec la nouvelle politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation, en conformité avec la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine qui précise, dans son article 6, que les contrats de ville seront signés par les Départements et les Régions.

L'engagement du Conseil Régional s'appuie sur quatre principes d'actions visant à :

- mobiliser prioritairement les politiques régionales de droit commun
- renforcer l'apport des politiques de droit commun par des crédits spécifiques au titre du droit du renouvellement urbain et de la cohésion sociale en faveur des sites d'intérêt régional
- renforcer son appui au développement de la citoyenneté par un soutien aux conseils citoyens
- prendre appui sur les politiques européennes à travers la mobilisation notamment du FEDER et du FSE dans le volet européen du contrat de ville. »

Partie X : Mobilisation des fonds FEDER sur l'axe 8 « Développement urbain durable » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Partie relative à la désignation d'un organisme intermédiaire à responsabilité limitée appelé « autorité urbaine », responsable de la sélection des opérations au titre des dispositifs 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » et 8.9.B « Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014 – 2020

Vu le Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, en particulier son article 123 relatif à la « Désignation des autorités » ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006, en particulier son article 7 relatif au « Développement urbain durable » ;

Vu le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu la décision d'exécution n° CCI2014FR16M2OP007 de la Commission européenne du 11 décembre 2014 relative à l'approbation du programme opérationnel intitulé « Lorraine et Vosges » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour les régions Lorraine, Alsace et Franche-Comté – départements de Haute-Saône et du Territoire de Belfort en France ;

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret d'éligibilité des dépenses fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) que la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret relatif au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEAMP et le FEADER pour la période 2014-2020

Vu le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 ;

Entre le Conseil Régional de Lorraine, représenté par son Président,
dénommé ci-après « autorité de gestion » d'une part,

et Commune / EPCI responsable du contrat de ville, représentée par son Maire / Président,
dénommée ci-après « autorité urbaine » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente partie a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, conformément à l'article 7, paragraphe 4 du règlement 1301/2013 relatif au FEDER, l'autorité de gestion confie à l'autorité urbaine la tâche de sélectionner les opérations susceptibles d'être financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Les autorités urbaines sont les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) responsables des nouveaux contrats de ville. Ils deviennent, du fait de cette délégation de tâche concernant la mobilisation des crédits européens, des organismes intermédiaires à responsabilité limitée.

Article 2 : Champ de la sélection des opérations

Les opérations sélectionnées par l'autorité urbaine s'inscrivent dans 2 dispositifs du Programme Opérationnel rattachés à l'axe 8 :

- Au sein de l'axe 8 : « Développement urbain durable » :

- ✓ Et de l'Objectif Thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » :

- Investissement prioritaire A :

« Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs, et passage des services institutionnels à des services de proximité » (dispositif 8.9.A)
Enveloppe financière (2014-2020) : 2 M€

- Investissement prioritaire B :

« Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales » (dispositif 8.9.B)
Enveloppe financière (2014-2020) : 13.16 M€

Article 3 : Durée et modalités de la délégation de tâche

L'autorité de gestion confie à l'organisme intermédiaire la mission suivante : la sélection des opérations susceptibles d'obtenir un cofinancement européen au titre des dispositifs 8.9.A et 8.9.B du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, sur toute la durée de la Programmation.

Seront sélectionnées les opérations qui bénéficient aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville. Toute opération susceptible d'être cofinancée par le FEDER devra être en lien avec les priorités définies dans le contrat de ville.

Les opérations sélectionnées sont clairement identifiées dans la partie « Plan d'action » des contrats de ville, ou, une fois par an, sur base d'un calendrier fixé par l'Autorité de gestion, l'autorité urbaine sélectionne, parmi les opérations identifiées dans le programme d'action annuel, celles qui respectent les critères de sélection énoncés dans le Programme Opérationnel, tiennent compte de l'enveloppe budgétaire affectée aux dispositifs concernés et nécessitent un cofinancement FEDER. Une fois cette sélection opérée, l'autorité urbaine fait parvenir à l'autorité de gestion le programme d'action pour l'année à venir, accompagné d'un compte-rendu détaillant les modalités et arguments relatifs à la sélection des opérations sollicitant un cofinancement FEDER.

Tout programme d'action devra avoir été validé par le Comité de pilotage en charge dudit contrat de ville.

Ces opérations seront ensuite instruites et programmées par l'autorité de gestion.

La sélection d'une opération par l'autorité urbaine ne garantit pas l'octroi d'un cofinancement FEDER, cette décision finale appartenant à l'autorité de gestion.

Du fait de cette délégation de tâche, l'autorité urbaine devra également prendre connaissance et respecter les principes et règles suivants :

- le respect des calendriers de programmation (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020) et d'éligibilité des dépenses (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023) liés au PO FEDER FSE 2014-2020
- le respect de la part minimum d'autofinancement fixée légalement
- l'effet de levier des fonds européens
- la soumission aux contrôles qui peuvent avoir lieu tout au long de la Programmation 2014-2020
- la prise en compte des recettes générées par une opération le cas échéant
- le respect des obligations liées à la commande publique le cas échéant
- le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat le cas échéant

Article 4 : Les obligations de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire à responsabilité limitée

En tant qu'organisme intermédiaire à responsabilité limitée, les autorités urbaines sont responsables du pilotage stratégique de la dimension européenne du contrat de ville ; elles ont ainsi pour rôle d'informer et de coordonner les différents acteurs et porteurs de projet potentiels (communes, associations, entreprises privées...) afin d'élaborer une stratégie intégrée du territoire et d'identifier les actions et opérations à mener.

La sélection des opérations se fera selon un processus transparent, évitant tout conflit d'intérêt, afin de garantir le respect des exigences communautaires en matière de piste d'audit et de lutte anti-fraude.

L'autorité urbaine s'engage ainsi à respecter le principe de neutralité lors de la sélection des opérations pour lesquelles un cofinancement FEDER sera demandé et à traiter de manière égale tous les bénéficiaires potentiels d'une aide européenne.

L'autorité urbaine s'engage également à prendre connaissance des règlements européens relatifs au Fonds européen de développement régional et notamment les règles européennes et nationales d'éligibilité des dépenses relatives aux fonds structurels. Les opérations sélectionnées doivent pouvoir être instruites au regard de l'ensemble de ces règles.

L'autorité urbaine veille à sélectionner les opérations en cohérence avec leur contrat de ville et le Programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Elle doit ainsi s'assurer que les opérations sélectionnées pour bénéficier d'un cofinancement FEDER répondent aux critères des investissements prioritaires énumérés dans le Programme Opérationnel (cf. art 2).

La sélection des opérations se fera également sur la base de critères validés par le Comité de Suivi du P.O.

L'autorité urbaine veille enfin à ce que l'ensemble des bénéficiaires potentiels d'une aide européenne soit informé des modalités d'intervention du FEDER dans le cadre du contrat de ville.

Engagement de la DIRECCTE – UT 57

NOM DU SERVICE : DIRECCTE – UT 57

Chef de service : M. Marc NICAISE

Personne référente : Mme Samira AIT ZALLADNE

Date : 5 mai 2015

Objectifs général du service en matière de politique de la Ville :	
Réduction de l'écart du taux de chômage et du nombre de chômeurs en QPV comparé à celui du bassin d'emploi et/ou du département par la mobilisation de dispositifs et moyens de droits communs. (Circulaire du Premier Ministre N°5729-SG du 30 juillet 2014)	
Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi grâce à :	
<ul style="list-style-type: none">- la mobilisation des leviers pour que les publics éloignés de l'emploi dans les quartiers politique de la ville accèdent prioritairement aux dispositifs d'accompagnement renforcé vers l'emploi ;- la mobilisation des clauses d'insertion professionnelles au bénéfice des publics des quartiers politique de la ville et la déclinaison des chartes entreprises dans les quartiers ;- l'élévation du niveau de compétences des publics des quartiers politique de la ville ;- au développement de la création d'activité et d'entreprise dans les quartiers.	
Moyens/dispositifs mobilisables	Moyens : Un Chargé de Développement de l'Emploi et des Territoires (CDET) sur le bassin d'emploi ; (Samira Ait zalladne) pour mobiliser les partenaires de l'emploi et du développement économique sur la prise en charge spécifique des demandeurs d'emploi habitant les quartiers politique de la ville : Fameck ,Uckange, Guénange, Thionville, Yutz. Dispositifs et objectifs de publics habitants un QPV: <u>L'Insertion par l'Activité Économique (IAE)</u> a pour objectif d'offrir une activité salariée aux personnes les plus éloignées de l'emploi pendant un parcours de 2 ans maximum en s'appuyant sur 4 types de structures : <ul style="list-style-type: none">- Atelier et Chantier d'insertion (ACI) ; (contrat principalement à temps partiel dans des associations ou collectivités)- Association Intermédiaire (AI) (mise à disposition de personnes souvent à temps partiel)- Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) (contrats de mise à disposition de personnes en intérim) ;- Entreprise d'Insertion (EI) (contrat à temps plein sur le secteur marchand) ; <i>Le recours à l'IAE est prioritairement recherché pour les habitants des quartiers. Certains ACI se sont d'ailleurs installées dans les quartiers au plus près des populations : Rémelanges services, AISF, CSC le Creuset, la régie de quartier d'Uckange, Tremplin, le relais-fomal</i> <u>Les Contrats aidés</u> : Les contrats aidés amorcent la construction du parcours d'insertion des publics prioritaires et sont mobilisés par les opérateurs Pôle Emploi, Missions Locales et Cap Emploi: <ul style="list-style-type: none">- CUI-CAE : ils permettent une première remise au travail des publics éloignés de l'emploi à temps partiel sur une durée limitée dans des établissements ciblés >> <i>sur la base de l'objectif national et départemental Pole Emploi : 13% ;</i>- CUI-CIE : ils favorisent une insertion vers le secteur marchand >> <i>sur la base de l'objectif national et départemental Pole Emploi : 13% ;</i>- Emplois d'Avenir >> sur la base de l'objectif défini par le niveau régional pour le territoire : CA Val de Fensch 9%, CA Portes de France 12,7%, CC Arc Mosellan 1,3% ;- Contrats CUI-CIE Starter >> <i>pas d'objectif national, à définir localement.</i> <u>Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale" (CIVIS)</u> . Cet accompagnement destiné aux jeunes de moins de 26 ans sur 2 ans minimum permet la construction d'un parcours professionnel et des aides particulières >> <i>sur la base de l'objectif national 20% ;</i> <u>L'École de la 2^{ème} Chance (E2C)</u> s'adresse aux jeunes (18/25 ans) sans diplôme ni qualification, n'ayant pas acquis un niveau suffisant pour accéder à l'emploi de manière stable, ils doivent être volontaires pour s'engager dans une dynamique d'insertion professionnelle >> <i>sur la base de l'objectif national 40% et défini au niveau régional 24% ;</i>

	<p><u>Le Contrat de génération</u> est un dispositif visant à favoriser le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes dans l'emploi et la transmission de compétences dans l'entreprise >> <i>pas d'objectif national, mais priorité aux habitants de QPV</i> ;</p> <p><u>L'Apprentissage</u> >> <i>pas d'objectif national, mais priorité aux jeunes habitants de QPV</i> ;</p> <p><u>Le développement de la création d'activité et d'entreprise</u> : Le dispositif « Nouvel Accompagnement à la Création ou Reprise d'Entreprise » (Nacre) >> <i>sur la base de l'objectif national 11%</i>.</p>
<p><u>Conditions de mobilisation de ces moyens</u></p>	<p>Mobilisation et animation du réseau de partenaires par le CDET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agences de Pôle Emploi ; - Mission Locale du Pays Messin ; - Cap Emploi ; - Structures de l'IAE ; - Consulaires ; - E2C Thionville; - Facilitateurs « clauses sociales » des marchés publics ; - CDC. -

Engagement de la DDCS

Les orientations portées par la DDCS constituent un ensemble un peu disparate dans ses moyens, ses procédures et ses interlocuteurs, mais qui trouve ou devrait trouver sur le terrain sa cohérence : ce sont souvent les mêmes populations qui ont besoin des interventions croisées. Au-delà de ce catalogue de thèmes proposés, c'est leur appropriation par les acteurs vers une orientation lisible qui leur donnera du sens.

Pour chacun des thèmes la note distingue ce qui relève du diagnostic (éléments de connaissance ou d'interrogations) et ce qui relève d'orientations générales transposables dans les quartiers considérés.

Cette note ne tient pas compte du comité interministériel du 6 mars.

SPORTS

Le diagnostic

Les diagnostics sur la pratique sportive à l'échelle des quartiers politique de la ville n'existent pas. On est conduit dans cette situation à interroger des clichés qu'il conviendrait de déconstruire le cas échéant. Le stéréotype étant basket, roller dans le city stade et mur d'escalade.

- faible pratique en particulier féminine qui touche les jeunes mais également les adultes ?
- violence des supporters pour certaines équipes.
- malgré la richesse de l'offre sportive sur les QPV, peut on parler d'égalité d'accès à certains sports : ski, équitation, sports aériens, voile...

Les orientations

L'objectif est de favoriser l'accès à la pratique pour le plus grand nombre qui peut revêtir plusieurs modalités : amener les activités sportives sur les sites en favorisant l'implantation de clubs ou d'annexes de clubs. Offrir la possibilité de pratiquer à l'extérieur en réduisant les obstacles notamment financiers à leur participation, (quartier vécu).

Au titre des orientations fixées en matière sportive par le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, celle qui vise à corriger **les inégalités d'accès à la pratique sportive** constitue, après le soutien à l'emploi, la seconde priorité (sport santé étant la troisième) qui doit structurer l'intervention de l'État.

Cette priorité est appelée à être soutenue par les services déconcentrés de l'État (DRJSCS pour les projets des ligues et des comités sportifs et DDCS pour les projets des associations sportives locales) grâce aux crédits mobilisables au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Cette priorité passe par le développement d'une offre de pratique adaptée aux publics éloignés du sport (femmes, **jeunes des quartiers**, personnes en situation de handicap) ainsi que par une mobilisation en faveur **des territoires dont le potentiel n'est pas suffisamment exploité. Les territoires de la politique de la ville sont précisément ciblés** par la lettre d'orientation du Ministre en date 18 novembre 2014, adressée au directeur général du CNDS.

Dans le prolongement de la commande ministérielle, la commission territoriale du CNDS de Lorraine, co-présidée par le Préfet de Région et le Président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) a retenu la priorité de **la réduction des inégalités d'accès au sport** en faisant savoir à l'ensemble du mouvement sportif Lorrain que les actions de promotion du sport en direction **des personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville** pourront être soutenues. Un courrier cosigné par le Préfet de Région et le Président du CROS a été rendu public le 4 février 2015.

Les clubs sportifs implantés dans un des quartiers prioritaires de la politique de la ville tels que fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 ou qui, bien que non implantés dans ces quartiers,

conduisent des actions en direction des publics résidants dans ces quartiers doivent ainsi pouvoir bénéficier des financements du CNDS. Les associations sportives locales déposant une telle demande, sous réserve par ailleurs de pouvoir justifier de demande à hauteur minimum de 1 500 euros (seuil fixé par le CNDS) ont donc vocation à être prioritairement soutenues.

Toutes les associations sportives locales ayant déposé en 2014 un dossier de demande de subvention au titre du CNDS (environ 300), les comités départementaux sportifs et ligues régionales sportives **ont été informés à partir du 26 février 2015 du lancement de la campagne CNDS 2015** (les documents relatifs à l'appel à projets CNDS 2015 en Lorraine sont en ligne à l'adresse suivante : <http://www.lorraine.drjcs.gouv.fr/CNDS-campagne-2015.html>).

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés au plus tard le 10 avril 2015 selon les modalités définies dans la [notice explicative](#) du dossier. Une rubrique « QPV » a été introduite dans le dossier de demande de subvention afin d'identifier aisément les demandeurs qui en relèveraient. Les délégués du Préfet dans les quartiers prioritaires politique de la ville pourraient relayer cette information dans les instances auxquelles ils participent et auprès des acteurs de terrain avec lesquels il son habituellement en contact. À cet égard, la DDCS est prête à participer à toute séquence d'information sur le sujet, un conseiller sport étant référent pour les actions en faveur des territoires prioritaires.

L'aide à l'emploi sportif constitue la première des priorités. Dans la mesure où certaines associations sportives des quartiers concernés seraient porteuses de projets de création d'emploi (fonctions d'éducateurs sportifs, fonctions administratives...), il serait possible de mobiliser les crédits CNDS qui réservent une part importante à cette priorité (1 704 000 euros de préciput sur 4 691 590 de crédits disponibles sur la part territoriale Lorraine comprenant le soutien à des emplois déjà créés, l'aide étant quadriennale). En région Lorraine, l'objectif de nouvelles créations d'emploi a été fixé à 63 postes pour l'année 2015. Le couplage emploi d'avenir/ formation aux métiers du sport peut également se révéler une opportunité.

Les QPV constituent une cible particulière du plan national « **sport, santé, bien être** » décliné par une action de lutte contre l'obésité des jeunes âgés de 12 à 25 (1 dossier à déposer avant le 30 mars pour la Lorraine entière).

La mixité à travers les pratiques sportives qui l'autorisent pourrait constituer un objectif secondaire à tout le moins un questionnement pour une politique de développement du sport à l'échelle des quartiers.

La coordination des préoccupations sportives et des moyens et objectifs des Accueils collectifs de Mineurs est également un point à ne pas manquer.

Enfin, **en matière de crédits d'équipements sportifs**, le CNDS doit préciser au cours du mois de mars 2015 les critères qu'il entend retenir pour financer les équipements sportifs de proximité dans les territoires carencés. Les « QPV » carencés en équipements sportifs pourraient, dans ce cadre, et par voie de contractualisation avec les communes concernées, être aidés.

JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE

Le diagnostic

Ateliers jeunes.

A l'exception de Sarrebourg où aucune structure n'a déposé de projet ces dernières années, des Ateliers Jeunes sont régulièrement organisés dans quinze communes qui comportent des quartiers classés en politique de la ville :

Ces communes font partie des 36 autres du territoire de la Moselle où se déroulent des Ateliers Jeunes.

Les quartiers classés Politique de la Ville ont vu l'organisation en 2014 de 58 Ateliers Jeunes, représentant 408 journées d'activité.

Un total de 596 jeunes, filles et garçons d'un âge compris entre 14 et 21 ans, y ont participé.

Ces ateliers ont été proposés par neuf associations, intervenant principalement au titre de la prévention spécialisée :

ASBH (8 secteurs de l'est mosellan)
CMSEA (9 secteurs, principalement dans l'axe Metz Thionville)
AIPS Freyming Merlebach
APSG Guénange
APSYS EMERGENCE (4 secteurs, principalement sur Metz et sur Thionville)
Association BAO Metz
CSC Le Creuset Uckange
MJC Boileau Prégénie Woippy
MPT Woippy

16 structures partenaires ont également été associées à leur réalisation:

Batigère SAREL, SNI, Logiest, Néolia Lorraine, ONF, Association KAMSA, Ligue de l'Enseignement, MHT, Association Tous Branchés, Collectif Gariste Gatène, Association Passage, Club ES Woippy, ISF Habitat, Ecole Jeunes Sourires Woippy, HAGANIS, MOSELIS.

Enfin l'enveloppe de l'Etat dédiée à l'opération 2014 dans ces quartiers a été de 17 395€, représentant 63 % d'un budget global de 27 671€ réservé à l'ensemble du financement du dispositif en Moselle.

Accueils collectifs de mineurs

Le diagnostic

Le logiciel de gestion des accueils de mineurs (GAM) est prévu pour permettre aux organisateurs de déposer leurs déclarations et aux services de les enregistrer. Il ne permet pas de distinguer les périmètres de la Politique de la Ville, de l'ensemble du département.

A l'examen des déclarations figurant sur GAM dans les communes comportant des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, il apparaît que :

- de manière générale, celles-ci sont couvertes par une offre significative en matière d'accueils sans hébergement, complétée assez souvent par des accueils avec hébergement (séjours de vacances ou séjours courts faisant parfois l'objet de financements pour les projets des préados et ados dans le cadre des Opérations Ville- Vie-Vacances). Il faut rappeler, à ce propos, que la CAF adosse son intervention financière aux prises en charge de mineurs déclarées en accueils collectifs à la DDCS, ce qui conduit les acteurs associatifs et les communes à favoriser le fonctionnement en ACM. En outre, ce cadre réglementaire est privilégié car il est ressenti par les opérateurs et les familles comme conférant certaines garanties, en matière de sécurité des mineurs notamment ;

- certains organisateurs sont seuls à proposer des ACM sur plusieurs territoires de taille réduite, voire plus importante (ex : ADAC'S à Metz –Bellecroix) ;

- les accueils s'étendent sur une palette large de périodes (périscolaire, petites et grandes vacances, ...) et concernent toutes les tranches d'âge, dans un contexte de réforme des rythmes scolaires (ex : intégration, depuis le 23 février 2015, d'enfants âgés de moins de 6 ans dans des accueils de loisirs périscolaires mis en place par l'ASBH à Creutzwald) ;

- des organisateurs d'ACM sont implantés au cœur de certains quartiers pour favoriser l'accès des habitants, voire leur participation aux services et aux projets : UASF, AISF et centre Jean Morette dans le quartier de Rémelange à Fameck, CSC « le Creuset » dans le quartier Ouest d'Uckange, association ESCAL dans la cité de Behren-lès-Forbach, association AUDACES'S à la cité Fürst à Folschviller, ASBH à Forbach Bellevue et

Wiesberg ainsi qu'à la cité Maroc et au Breckelberg à Creutzwald et à Freyming-Merlebach-cité Chapelle, MJC Boileau-Prégénie dans le quartier du même nom à Woippy, etc. ;

- les centres sociaux représentent une grande partie des acteurs présents (ESCAL à Behren-les-Forbach, ASBH à Forbach, Freyming-Merlebach et Creutzwald, ACCES à Hombourg-Haut-cité des Chênes, association PAIS à Saint-Avold - quartier Wenheck, ADAC'S à Metz-Bellecroix, etc.) et répondent aux exigences de la CAF, en matière de qualification du directeur (ou du responsable) du centre social, ce qui peut représenter un atout pour le contenu des projets des centres et le suivi des personnels ;

- quand les communes sont organisatrices d'ACM, elles prennent en charge l'accueil de loisirs périscolaires (ex : Saint-Avold, Fameck, Sarrebourg), les associations intervenant souvent durant les petites et grandes vacances, voire les mercredis et autres jours (souvent requalifiés par le décret du 3 novembre 2014) avec une certaine complémentarité sur les périodes. De la même manière, des partenariats sur des accueils avec hébergement (séjours de vacances) sont parfois construits entre les associations de jeunesse et d'éducation populaire et la prévention spécialisée pour prendre en charge des publics communs qui vont d'une structure à l'autre (ex : CSC « Le Creuset » et équipe du CMSEA d'Uckange dans le cadre des OVVV).

Il faut effectivement noter que les jeunes circulent sur les territoires et s'affranchissent des frontières administratives.

Par ailleurs, concernant l'accessibilité des ACM, il convient de rappeler que la CAF demande aux organisateurs de prévoir une dégressivité du coût de l'accueil, en fonction du quotient familial. En outre, les opérateurs sont attentifs aux difficultés des familles et essaient de faire des propositions accessibles aux habitants des territoires sur lesquels ils interviennent (avec des actions d'autofinancement des participants, comme les ateliers jeunes, par ex.). Cependant, il ne faut pas que cela mette en cause la qualité de l'accueil.

Globalement, il n'y a pas plus de dysfonctionnements constatés en ACM sur les périmètres de la Politique de la Ville que sur le reste du département, les associations des anciens quartiers prioritaires bénéficiant d'un professionnel à la tête de leur structure, ce qui peut permettre de limiter les risques. Les exigences de qualification minimale réglementaire de l'encadrement sont respectées de manière générale. Un regard attentif est néanmoins porté sur les ACM organisés par le Comité de gestion des centres sociaux de Metz-Borny.

Enfin, il faut que certains organisateurs d'ACM portent au moins autant d'ambition éducative pour les mineurs des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville qu'ils pourraient en avoir pour les enfants des autres territoires de Moselle.

N.B : Les données chiffrées prévisionnelles peuvent être mises à disposition, si besoin.

Les orientations

L'objectif est clairement de favoriser l'accès du plus grand nombre à des activités de qualité. Il s'agit d'une façon générale de réduire la fracture culturelle particulièrement sensible dans ces quartiers ; en lien bien entendu avec les autres acteurs portant l'offre culturelle et socio culturelle et en direction de tous les publics et pas seulement les mineurs.

Une problématique connexe est l'articulation de programmes communaux (PEDT) et de quartiers prioritaires.

SERVICE CIVIQUE

Le diagnostic

Combien de jeunes du quartier sont en service civique, à rapporter au nombre de jeunes en recherche d'emploi par exemple, le service civique étant plutôt un dispositif post études. La DDCS ne dispose pas

encore des origines des demandes de service civique (acceptées ou non) à l'échelle des QPV, mais elle devrait l'obtenir dans les semaines qui viennent.

Les orientations

Quel que soit l'aboutissement des réformes du Service civique, il a vocation à concerner les jeunes issus des quartiers prioritaires. Un objectif de 30% de jeunes issus des quartiers prioritaires avait été fixé en 2014.

L'atteinte de cet objectif peut s'appuyer sur deux piliers à conforter: l'information des jeunes sur le dispositif en leur donnant envie d'aller vers des structures hors quartier, le développement de missions portées par des associations présentes sur ces quartiers et qui ont la possibilité de coconstruire avec des jeunes motivés le contenu de ces missions. La DDCS entretient sur ce sujet un partenariat avec la fédération des centres sociaux.

INFORMATION JEUNESSE

Le diagnostic

A l'heure actuelle sur les sept lieux d'information Jeunesse actifs en Moselle, trois sont situés dans des villes comportant des quartiers classés politique de la ville :

CRI BIJ/Maison des associations de Metz situé au 1, rue du Coëtlosquet à Metz.

PIJ/Centre Social de Sarreguemines situé au 2, impasse Nicolas Rohr à Sarreguemines.

PIJ/Office du Tourisme de Thionville situé au 16, rue du Vieux Collège à Thionville.

Les orientations

Favoriser l'implantation ou le développement d'associations agréées, encourager les initiatives en faveur des jeunes (projets jeunes...) ainsi que les lieux ou vecteurs d'information.

POLITIQUE DU LOGEMENT (peuplement)

Le diagnostic

Le découpage des quartiers est fondé sur la concentration massive et observable de populations plus pauvres que la moyenne. Cette concentration est le plus souvent causée par la présence de logements sociaux à très bas loyers.

Les orientations

Le retour à la moyenne suppose soit d'enrichir ces populations, soit de les diluer vers d'autres quartiers, soit d'attirer des populations plus aisées.

La DDCS ayant vocation à loger ou héberger les populations les plus vulnérables (qui sont le plus souvent les plus pauvres) son apport à ce volet est marginal.

IL convient de veiller toutefois à ce que les différents dispositifs (contingent préfectoral par exemple) ne concourent pas à aggraver la situation.

A cet égard, la mise en place de l'outil SYPLO de gestion et de suivi du contingent préfectoral permettra à terme de connaître a posteriori les relogements effectués sur les QPV, ainsi que le critère de priorité du contingent préfectoral s'y rattachant: ménages reconnus prioritaires DALO, sortant de structures d'hébergement, ménages répondant à un critère DALO (dont les ménages menacés d'expulsion), relogement demandé par le préfet.

Une conférence Intercommunale du Logement (CIL) est vivement préconisée afin d'aboutir à la signature d'une convention de mixité sociale (art 8 de la loi LAMY) Cette CIL n'ayant pas de caractère obligatoire la commission habitat ou toute commission ayant vocation à traiter du logement et du cadre de vie de la CC de l'arc mosellan peut en faire office. Elle devrait participer à l'élaboration de la convention de mixité sociale qui n'aurait pas de valeur opérationnelle si elle était uniquement portée par la commune de Guénange.

PARENTALITE

Le diagnostic

Il pourrait être intéressant de détecter les fragilités potentielles des QPV en déclinant les indicateurs utilisés pour le schéma départemental de soutien à la parentalité lequel relève d'ailleurs le poids des informations préoccupantes et les signalements sur les QPV . En son absence le dire d'expert sur les familles monoparentales au chômage et les besoins de soutien à la parentalité peut sans doute suffire. (Voir le CG, et les CIDFF)

Au regard identifier les structures d'aide à la parentalité, sous toutes ses formes : Réseaux d'Ecoute, d'Accompagnement d'Aide Aux parents (REAAP), PMI...

Les orientations

Renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité (en particulier en les finançant mieux), en lien avec les partenaires parmi lesquels il convient de citer : le Conseil Général, la CAF, l'UDAF, l'AIEM, les CCAS...

Les financements Etat (en particuliers ceux de l'Acsé) sont gérés et instruits par la Préfecture.

ACCES AU DROIT

Le diagnostic

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la DDCS s'implique dans la lutte contre le « non recours au droit ». IL s'agit d'identifier les personnes qui n'ont pas accès à leurs droits sociaux (en particulier) : domiciliation (à ne pas confondre avec logement), logement, couverture sociale, RSA...

Les orientations

Il convient de multiplier les points d'informations avec des permanences de personnes ressources. La DDCS envisage à titre expérimental de susciter une permanence « droits sociaux » dans le Point d'Accès au Droit de Borny, ou la maison de justice de Woippy. La mise en œuvre de ce dispositif qui repose sur d'autres financements que ceux de la DDCS, peut être envisagée localement en fonction des partenariats.

DROITS des FEMMES (note provisoire)

Lutte contre les violences faites aux femmes
Egalité femmes hommes

Le diagnostic

Les diagnostics sur les violences faites aux femmes reposent sur les statistiques des services de police ou de secours et sont en général examinées dans les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance auxquels on se reportera.

La connaissance des inégalités d'accès à l'emploi relèvent de pôle emploi, celle de l'accès aux formations de l'Education Nationale.

Les orientations

Concernant la lutte contre les violences faites aux femmes, les dispositifs de droit commun consistent à accompagner les victimes de violence (informations sur leurs droits, accès à des hébergements pour des femmes victimes de violence) et à éloigner les auteurs. Egalement à assurer un meilleur traitement des plaintes et mains courantes . Les moyens sont en grande partie ceux du FIPD dont la circulaire de mise en œuvre renvoie au 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. (<http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/11/Principales-mesures-du-4eme-plan.pdf>)

Des conventions ont été signées en 2013 qui préconisent le développement de « marches exploratoires des femmes » dans les quartiers prioritaires ainsi que la présence d'objectifs en matière d'égalité femmes hommes dans les contrats de ville.

Seront à encourager l'ensemble des actions visant à permettre aux femmes d'acquérir une formation professionnelle, et d'avoir accès à l'emploi y compris les problématiques des gardes d'enfants pour les mères isolées.

Les engagements du Département de la Moselle

Le Département de la Moselle mène une action basée sur la solidarité envers les territoires les plus fragiles et leurs habitants. Dans le cadre du contrat de ville, il poursuivra son action y compris en faveur des quartiers de veille active.

Il contribuera ainsi à la mise en œuvre de la politique de la ville au travers de ces différentes missions, et notamment par :

- le développement, la coordination et l'animation de l'offre de soutien à la parentalité sur le territoire, dans le cadre du Schéma Enfance Jeunesse Famille et du Schéma départemental de soutien à la parentalité,
- la mise en œuvre d'actions d'insertion sociale pour les personnes rencontrant des difficultés sociales pour accéder à l'emploi liées à la mobilité, à la santé, aux addictions, à la garde d'enfant, etc.,
- l'animation en faveur de la jeunesse à travers le soutien aux projets ayant une approche éducative et positive, privilégiant l'autonomie, la créativité et l'implication active des jeunes,
- le soutien aux associations sportives,
- l'intervention dans les quartiers d'équipes de prévention spécialisée en direction des 11-21 ans pour les problématiques d'urgence sociale et de décrochage scolaire,
- le soutien aux opérations de rénovation urbaine dans le cadre du dispositif de financement qui devrait succéder au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires à compter de 2015. L'Assemblée départementale déterminera prochainement le règlement et les modalités de ce nouveau système de financement.

Engagement du Pôle Emploi, en faveur des quartiers Politique de la Ville

Prospecte le marché du travail, développe une expertise sur l'évolution des emplois et des qualifications, procède à la collecte des offres d'emploi, aide et conseille les entreprises dans leur recrutement, assure la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi et participe activement à la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité professionnelle ;

- Accueille, informe, oriente et accompagne les personnes, qu'elles disposent ou non d'un emploi, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, prescrit toutes actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité, favorise leur reclassement et leur promotion professionnelle, facilite leur mobilité géographique et professionnelle et participe aux parcours d'insertion sociale et professionnelle ;

- Procède aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, tient celle-ci à jour et assure à ce titre le contrôle de la recherche d'emploi;

- Assure, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, le service de l'allocation d'assurance et, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24, le service des allocations de solidarité, de la prime de retour à l'emploi, ainsi que de toute autre allocation ou aide dont l'Etat lui confie le versement par convention ;

- Recueille, traite, diffuse et met à la disposition des services de l'Etat et de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi ;

- Met en œuvre toutes autres actions qui lui sont confiées par l'Etat, les collectivités territoriales et l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage en relation avec sa mission.

> Pôle emploi agit en collaboration avec les instances territoriales intervenant dans le domaine de l'emploi ainsi qu'avec les associations nationales et les réseaux spécialisés d'accueil et d'accompagnement, par des partenariats adaptés. Ainsi, Pôle emploi dispose d'accords de partenariat renforcé national avec les Missions locales et les emplois qui se déclinent sur tous les territoires.

SPECIFICITES POLE EMPLOI THIONVILLE :

Deux sites Pôle Emploi implantés dans un périmètre proche du QPV République de la commune de GUENANGE –.

Tous deux, sont chargés du suivi des demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi ; leur répartition s'effectuant sur la base de l'emploi principal recherché.

D'autre part, dans le cadre de notre partenariat avec la mission locale du nord mosellan, deux conseillers sont mis à disposition de cette structure (20 % de leur temps de travail) pour renforcer le suivi des jeunes et la relation avec les entreprises du secteur. Dans le cadre de l'actuelle convention tripartite 2015- 2020 signée avec l'Etat et les partenaires sociaux, Pôle emploi a renforcé son orientation stratégique vers une offre de services personnalisée en développant l'accompagnement renforcé, en intégrant au plus tôt les dimensions de l'orientation et de la formation et en menant une action au plus près des publics en difficulté.

Au-delà de notre offre de service de droit commun dont peuvent disposer tous demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, nous pouvons souligner quelques dispositifs concernant plus particulièrement les habitants des QPV :

Public jeune :

- **financement dans le cadre de la cotraitance** de l'accompagnement de 557 jeunes cumulant une problématique d'insertion professionnelle et sociale par la Mission Locale du Nord Mosellan.
- Ciblage prioritaire de personnes résidant en QPV (taux plus favorable) dans la **mobilisation des CUI CAE et CIE (CIE Starter)** dans le cadre des arrêtés préfectoraux avril 2015 ainsi que dans les **Emplois Avenir**.
- **Contribution à l'action « jeunes talents »** : favoriser la promotion de jeunes issus des quartiers qui malgré leur qualification ne décrochent pas d'emploi (organisation sous forme d'ateliers préparant la rencontre avec de futurs recruteurs)
- Mise en place de **prestations spécifiques d'accompagnement renforcé** :
 - ✚ **Accompagnement Intensif Jeune** : un conseiller dédié à 100% de son activité au suivi de 100 jeunes en moyenne dans l'année pour une durée de 6 mois en vue de leur placement dans le plus court délai en emploi ou en formation qualifiante.

Tout Public :

- ✚ **Accompagnement Global** : dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général, un conseiller dédié à 100% au suivi de 100 Demandeurs d'Emploi cumulant des freins professionnels et sociaux (travail en binôme avec un travail social) pour une durée de 6 mois. L'objectif étant de lever ces freins afin de favoriser une insertion durable.
- ✚ Mise en place, à titre expérimental **d'ateliers mobilités** afin de travailler les possibilités de déplacement sur un ptterritoire pour ceux n'ayant pas de permis ou moyens de locomotion. Evaluation des atudes à passer le permis de conduire en amont d'un financement au permis par Pôle Emploi.
- ✚ Organisation d'ateliers « utiliser les Services à Distance » sur la commune de Guénange, animés par un prestataire FORMABILIS de la déconcentration d'actions au plus près des publics.

Enfin, les Pôles Emploi du bassin organisent et animent des CTA locaux (Comités Techniques d'Animation) afin de coordonner l'action des différents acteurs locaux de l'insertion – en particulier chantiers d'insertion – leur fréquence est trisannuelle.

Ils veillent à l'actualisation des connaissances sur le territoire et le partage d'information en vue de la création de parcours d'insertion.

Engagement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine Stratégie 2015

La DRAC de Lorraine est engagée dans une démarche de coordination des politiques culturelles transversales afin de mieux assurer l'interaction et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle avec l'ensemble des dispositifs à caractère interministériel qui favorise l'accès des jeunes à l'art et à la culture. C'est le pôle d'action culturelle territoriale (PACT) de la DRAC qui est en charge, en lien avec les partenaires et les services de l'État, de la mise en œuvre de ces actions.

Les politiques d'action culturelle ont une forte dimension territoriale et leur support reste de façon privilégiée les contrats de territoire. Conformément à la directive nationale d'orientation, la DRAC de Lorraine portera une attention particulière aux actions déployées dans certains quartiers relevant de la politique de la ville.

La DRAC poursuivra et développera la coopération avec ses partenaires régionaux dans le cadre des dispositifs interministériels pour soutenir les actions menées en faveur des publics en situation spécifique. Elle étendra l'inscription d'objectifs mesurables en faveur de ces publics dans les conventions pluriannuelles d'objectifs des structures labellisées et cherchera à mobiliser les institutions de conservation et de diffusion du Patrimoine ainsi que les établissements d'enseignement et de formation, notamment dans les actions concernant les quartiers de la politique de la ville.

Dans le cadre de la priorité donnée à la jeunesse, une coordination renforcée avec le secteur de l'éducation artistique et culturelle permettra, comme en 2014, de développer les actions menées avec, et pour les jeunes placés sous protection judiciaire, conformément aux objectifs du protocole signé avec la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse en 2014.

La DRAC veillera à intégrer les nouveaux contrats de ville dans sa stratégie territoriale et tout particulièrement dans les contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle. Dans l'accompagnement de projets dans les communes ciblées par la nouvelle géographie de la politique de la ville, une attention particulière sera apportée aux pratiques numériques.

Par ailleurs, l'opération « Portes du temps » sera développée de façon à renforcer le partenariat très efficace entre structures d'éducation populaire et opérateurs artistiques.

Engagement de la Caisse des dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de *l'Arc Mosellan (Quartier République de Guénange)*.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Engagement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle

Objet : Politique de la Ville/Caf de la Moselle

Compte tenu de ses missions et moyens, la Caf de la Moselle est en capacité de contribuer à la mise en œuvre de la politique de la Ville en intervenant notamment sur :

- La réalisation des diagnostics territoriaux, en apportant un éclairage sur les situations sociales des territoires au regard de sa connaissance de la population « allocataires »
- La réduction des inégalités d'accès en matière d'accueil du jeune enfant via l'aide à la création de places et au fonctionnement des structures et via l'aide à l'accès des enfants des familles en difficulté, des enfants handicapés, des enfants dont les parents sont soumis à des horaires atypiques
- Le développement de l'offre de service en matière de parentalité
- L'accompagnement de la cohésion familiale via, notamment, l'aide aux vacances
- Le renforcement de la cohésion sociale via l'animation de la vie sociale, notamment grâce à l'action des Centres sociaux dont les territoires d'intervention intègrent des quartiers ciblés
- L'accompagnement à la prise de responsabilité et à l'autonomie des jeunes via, notamment, le soutien aux projets
- L'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables via la recherche de droits potentiels et les offres de service du travail social « Caf »

L'intégration de tout ou partie de ces orientations prioritaires de la Caf de la Moselle dans les Contrats de Ville permettrait, au regard des conclusions du diagnostic de formaliser son engagement au développement de l'action en faveur des populations concernées.

Thierry PROST
Directeur-adjoint
Caisse d'allocations familiales de la Moselle

Engagement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle

L'artisanat, acteur des territoires et des quartiers

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 affiche une ambition forte pour les quartiers et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers notamment une nouvelle géographie prioritaire, un contrat unique et trois cibles transverses : la jeunesse, l'égalité hommes/femmes et la prévention des discriminations.

Les contrats de ville, qui en sont le cadre d'action, se structurent autour de 3 piliers :

- la cohésion sociale, qui vise à réduire la pauvreté, tisser du lien social et renforcer les solidarités ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain, dont l'objectif est d'améliorer la vie quotidienne des habitants ;
- le développement économique et l'emploi, dont l'action doit permettre de réduire de moitié, sur la durée du contrat de ville, l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Traité principalement sous l'angle de l'insertion dans les précédentes contractualisations, la problématique de l'emploi est, ainsi, élargie et étroitement imbriquée à celle du développement économique.

Complémentairement aux actions pouvant être menées pour lever les freins d'accès à l'emploi, les priorités rejoignent désormais les questions de l'offre de travail, de l'initiative privée et de l'entrepreneuriat, de la diversité fonctionnelle des quartiers...

Les porteurs de projet et les entreprises se voient confier une responsabilité majeure dans la bonne atteinte des objectifs. Ils se trouvent au centre des enjeux, qu'il s'agisse des réponses attendues au travers de ce 3^e pilier, ou des stratégies en matière de renouvellement urbain, lesquelles doivent intégrer les problématiques foncières et immobilières liées au maintien d'une offre commerciale de proximité et à l'installation d'entreprises dans les quartiers.

L'artisanat et les représentants du secteur des métiers en sont une composante pleine et entière. Acteurs d'importance de l'économie des territoires, pourvoyeurs d'emplois de proximité non délocalisables, ils doivent prendre une part active dans les stratégies de développement.

Véritable outil au service de tous les acteurs de l'artisanat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle s'inscrit dans cette perspective.

La valorisation et la représentation du secteur des métiers, le soutien à l'apprentissage, l'aide à la création et à la reprise d'entreprises, l'accompagnement au développement des entreprises et à la formation des artisans et de leurs collaborateurs sont les piliers de l'action de la Compagnie.

Développer l'artisanat, c'est :

- assurer sa promotion auprès des publics les plus larges : chefs d'entreprises, porteurs de projet, salariés, jeunes, familles et parents, femmes, apprentis, demandeurs d'emploi, partenaires...
- agir pour sa pérennité en construisant l'artisanat de demain, grâce à la formation initiale ou continue ;
- défendre ses intérêts, faire valoir ses spécificités, attentes et préoccupations ;
- aider au renouvellement du tissu économique en accompagnant la création d'entreprises ;
- soutenir les entreprises en développement ;
- maintenir les savoir-faire et les richesses des territoires, en accompagnement des cédants.

Autant d'orientations qui se confondent avec celles de la nouvelle politique de la ville et dont les cibles transverses sont communes, qu'il s'agisse des jeunes ou des femmes.

Ainsi, en cohérence avec les axes retenus dans la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires, signée entre le Ministre Délégué à la Ville et le Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle contribuera à la mise en œuvre de la politique de la ville au travers de ses différentes missions, qu'il s'agisse :

- de soutenir l'entrepreneuriat, l'initiative économique et la création d'entreprise, en assurant l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires, en qualité de partenaire majeur de la Chaîne d'appui régionale ;
- de développer et promouvoir la formation et l'alternance, les filières de formation de l'artisanat, notamment auprès des jeunes, des femmes, des demandeurs d'emploi et des employeurs ;
- de favoriser la diversité fonctionnelle des quartiers, en accompagnement des porteurs de projet et des artisans implantés ;
- de soutenir les dispositifs d'aides associés (ZFU - territoires entrepreneurs, exonérations en faveur du commerce de proximité) ;
- d'identifier les besoins en foncier et immobilier d'entreprises, pour un renforcement du tissu économique des quartiers ;

- de sensibiliser et mobiliser les artisans à la dimension participative des contrats de ville, particulièrement à l'enjeu de prendre part aux conseils citoyens ;
- de continuer à participer au « territoire vécu », en s'appuyant sur les Pôles des Métiers, CFA et Espaces conseils implantés à Metz, Thionville, Forbach et Sarreguemines ;
- de soutenir la mise en place d'outils à destination des entreprises et visant à leur permettre de répondre aux marchés clausés ;
- de participer à la meilleure articulation des acteurs du développement économique et de l'emploi sur le territoire, à la gouvernance du contrat de ville.

Engagement de l'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) -

Objectifs généraux en matière de politique de la Ville :

L'amélioration de l'état de santé des habitants des quartiers sensibles de la politique de la ville par l'accès aux soins, à la prévention et éducation à la santé représente un enjeu majeur pour l'ARS de Lorraine. L'objectif est de réduire ces inégalités de santé en agissant à la fois sur l'accès aux dispositifs de prévention et sur l'accès à l'offre de soins

➤ **La politique de prévention et de promotion de la santé**

Elle est associée à la politique de la ville afin de promouvoir l'égalité devant la santé dès les plus jeunes âges de la vie

➤ **La politique à destination des plus démunies**

Elle cible les actions et mesures spécifiques à destination des personnes les plus démunies afin qu'elle puisse accéder au système de santé.

➤ **La coordination des acteurs locaux autour de la santé et le Contrat Local de Santé (CLS)**

Le CLS s'inscrit dans la dynamique de la politique de la ville afin de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour de la santé et pour lutter contre les inégalités sociales sur la base d'un diagnostic préalable.

➤ **La lutte contre les déserts médicaux et inégalités d'accès aux soins dans les quartiers prioritaires**

Afin de lutter contre les déserts médicaux et inégalités d'accès aux soins, le Pacte Territoire Santé a pour objectif d'offrir à tous les habitants et en particulier des quartiers prioritaires, l'accès à des soins de santé de qualité. Les engagements du Pacte Territoire Santé permettent de renforcer l'offre de soins de proximité.

➤ **L'habitat insalubre et indigne**

Les missions consistent à protéger et informer la population sur les risques sanitaires liées à l'habitat.

Moyens/dispositifs mobilisables : cf site de l'ARS (www.ars.lorraine.sante.fr/)

- Actions de promotion de la santé et de prévention (dont dépistage) définies dans le cadre du schéma régional de prévention
- Actions dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (Praps) des personnes les plus démunies
- Aide à l'installation et au maintien de professionnels de santé dans les quartiers prioritaires et ce dans le cadre du Pacte Territoire santé
- L'appui en matière de lutte contre l'habitat insalubre et indigne du service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale (VSSE) de la Délégation Territoriale de Moselle avec les partenaires

Engagement de la DRAC de Lorraine

La DRAC de Lorraine rappelle que chaque contrat de ville devra mobiliser au moins un établissement public national ou un équipement culturel labellisé et/ou financé par la DRAC via leurs contrats d'objectifs. Il est nécessaire d'identifier, dans une annexe, les équipements culturels existant sur le territoire et qui entrent dans le cadre du « quartier vécu » par les habitants des QPV. De même qu'il faut veiller à intégrer dans les contrats de ville ceux existants du champ culturel en vigueur sur le territoire (contrat territoires lecture, CT-EAC...), la DRAC encourage la mise en œuvre de contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle qui seront adossés aux contrats de ville.

Les projets artistiques et culturels développés dans les QPV devront faire une large place à la participation active de leurs habitants. Ceux permettant le développement des médias de proximité au sein des QPV seront encouragés.

Les indicateurs de résultats (propres à chaque contrat) concernent également le champ culturel : on veillera à ce que des indicateurs qualitatifs éclairent les résultats chiffrés dont le recueil et l'exploitation sont souvent mal aisés pour les structures culturelles accueillant une pluralité de publics.

Enfin, il semble important de préciser que la culture n'est pas cantonnée au pilier 1 des contrats de ville mais s'inscrit également dans le cadre de la rénovation urbaine et du développement économique. Le coordinateur du pôle d'action culturelle territoriale de la DRAC Lorraine est le référent pour les questions liées à la politique de la ville.

Les engagements Direction Départementale des Territoires (DDT) de Moselle à la politique de la ville

La DDT a pour objectif en matière de politique de la Ville et de droit commun (notamment de droit commun renforcé mis en œuvre par la DDT) les points suivants:

1 – La cohérence des politiques publiques de développement urbain :

- cohérence de la programmation urbaine et du projet territorial intégré du contrat de ville
- cohérence des programmations urbaine et des principaux outils de planification (PLH, PLU, PDH, Agenda 21, plan climat énergie territorial,..)

2 – Le pilotage, l'animation et la mise en œuvre des interventions publiques de sur l'habitat privé

- prise en compte des enjeux des QPV, notamment la précarité énergétique ainsi que les diagnostics et les volets opérationnels des copropriétés dégradées
- prise en compte des problématiques d'habitat insalubre dans les QPV

3 – Le pilotage, l'animation partenariale et la mise en œuvre des interventions publiques sur l'habitat social

- porter une attention particulière aux loyers des logements sociaux des QPV lors de la remise ne ordre des loyers qui sera réalisée dans le cadre des futures conventions d'utilité sociale 2017-2022
- veiller à la mise en place d'une politique de peuplement sur l'agglomération qui prenne en compte un objectif d'occupation sociale des logements sociaux en QPV
- s'assurer de l'accessibilité et des aspects énergétiques des réhabilitations des logements sociaux et de leur impact sur les quittances des locataires
- s'assurer de la bonne articulation des actions menées par les bailleurs sociaux au titre de l'exonération de la TFPB avec les autres actions menées
- (GUP, autres actions de la politique de la ville,...)
- promouvoir les actions de gestion sociale et urbaine mises en place par les bailleurs sociaux pour améliorer la qualité de vie des habitants

4 – L'accompagnement des projets de renouvellement urbain du PNRU et du NPNRU

- rechercher avec les collectivités le bon niveau d'ambition des projets qui permet de répondre aux dysfonctionnements urbains constatés
- s'assurer que le projet urbain répond à tous les enjeux sociaux et urbains identifiés au titre de la politique de la ville
- s'assurer de la participation des habitants à l'élaboration des nouveaux projets de renouvellement urbain en visant une dynamique de co-construction
- s'assurer que les principes du règlement général de l'ANRU relatif au NONRU en vue de la signature par l'ANRU des protocoles de préfiguration soient respectés, avec une attention particulière aux incontournables de l'ANRU
- augmenter la diversité de l'habitat
- adapter la densité du quartier à son environnement urbain et aux fonctions urbaines visées
- favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique
- renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
- viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers
- réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les mutations futures
- assurer le suivi et l'avancement des opérations de rénovation urbaine ainsi que les engagements financiers du PNRU et du NPNRU

5 - Portage des politiques de développement durable

- promouvoir la démarche de développement durable en inscrivant les nouveaux projets de renouvellement urbain dans une logique d'éco-quartiers

6 - La mobilité

- accompagner les AOT U dans leur réflexion sur la desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones d'emploi, et d'un diagnostic de sécurisation des transports en commun et des transports/arrêts

Les moyens mobilisables dont dispose la DDT sont les crédits de l'Anah de droit commun pour la rénovation du parc privé et notamment des copropriétés, les crédits spécifiques d'intervention ANRU pour les projets conventionnés et les projets d'intérêt local du PNRU, les fonds européens (FEDER/FSE) pour la politique de la ville et la rénovation énergétique et l'abondement financier pour les projets de TCSP desservant les QPV.

Les dispositifs mobilisables dans le cadre du Contrat de Ville :

- **les appels à projet en faveur des écoquartiers, les appels** à manifestation d'intérêt pour le programme d'investissement d'avenir "ville et territoires durables" ayant pour but de viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain, **le 2^{ème} appel à projets en faveur des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE),** le programme européen Urbact, **et l'ANRU** (programme investissements d'avenir).

- **Les moyens/dispositifs liés à l'habitat** : PDH, PLH , article 55 loi SRU, Foncier de l'Etat, développement du logement social : attributions des aides à la pierre, hors QPV, animation et suivi des organismes HLM dans le champ de la gestion patrimoniale, de la gestion sociale, et la qualité de service rendu, Rénovation urbaine : bonne exécution des conventions du PNRU, ANAH : attributions des aides à la réhabilitation du parc privé au travers du programme Habiter Mieux, des Opah, et Opah copropriétés dégradées, coordination de plans de sauvegarde

- Les moyens/dispositifs liés au développement urbain sont le SCOT, le PLH, le PLU, le PDU

- Les moyens/dispositifs liés au développement durable: agenda 21, plan climat énergie

- Les moyens/dispositifs liés à la mobilité: PDU

La DDT pourra contribuer à la mobilisation de ces moyens si elle est associée aux instances et aux réunions concernant les domaines de ses compétences dans le pilier "cadre de vie et renouvellement urbain" du contrat de ville, en particulier lors de réunions en lien avec le domaine du logement (social et privé) et de l'urbain, ainsi que toutes les thématiques portées par l'ANRU (insertion professionnelle par l'emploi; gestion urbaine de proximité, relogement, développement économique, ...)

ANNEXES

Annexe 1	Avant-Projet de Renouveau Urbain Etude Ingénieurs et Paysages/SEBA
Annexe 1 bis	Note sur le projet de la ville
Annexe 2	La Réhabilitation du quartier par le bailleur Batigère
Annexe 3	Les rencontres avec les habitants, vers un conseil citoyen La réunion citoyenne
Annexe 4	Indicateurs Ecole du Bois Le PEDT relatif aux nouveaux rythmes scolaires
Annexe 5	Articles de presse
Annexe 6	Les axes de travail du projet social avec la CAF de la Moselle
Annexe 7	Le sentiment d'insécurité, note des services de police municipale
Annexe 8	L'action de Soliseniors
Annexe 9	L'action de réussite éducative (APSG et Centre Social)